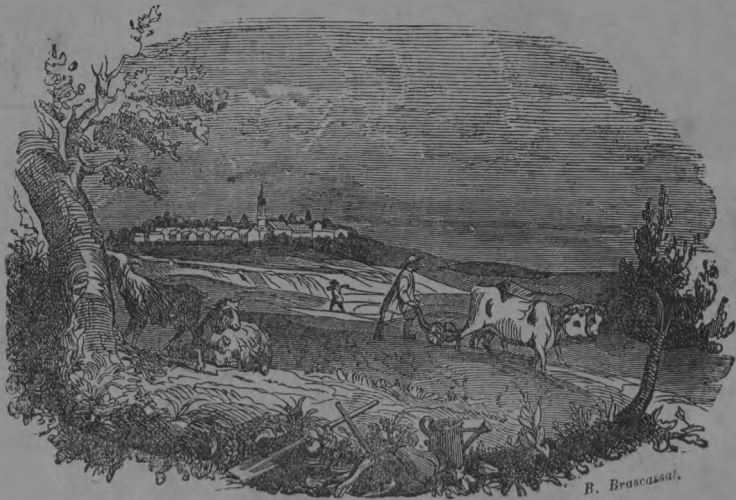


COLONIE
AGRICOLE ET PÉNITENTIAIRE
DE METTRAY.



QUATORZIÈME ANNÉE.



TOURS
IMPRIMERIE LADEVÈZE,
4353.

F1E3



COLONIE

AGRICOLE ET PÉNITENTIAIRE

DE METTRAY

RAPPORT ANNUEL

ADRESSÉ A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ PATERNELLE.

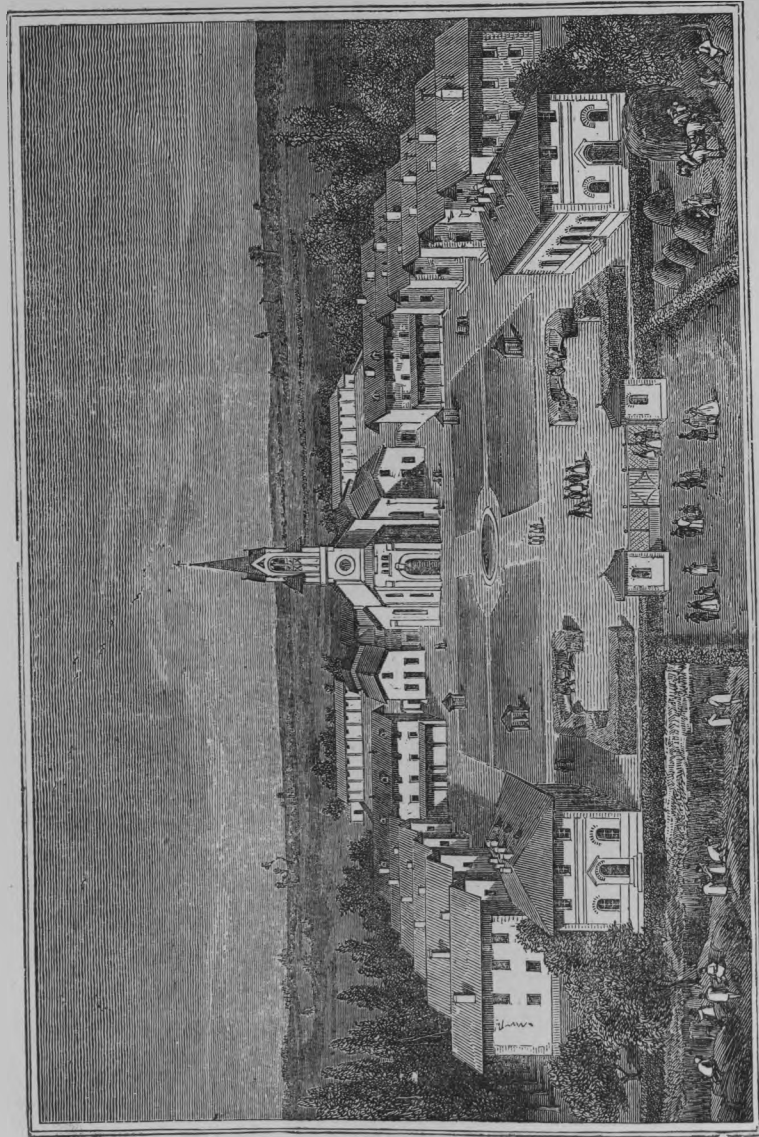
QUATORZIÈME ANNÉE.

PARIS

AU BUREAU DE L'AGENCE GÉNÉRALE

RUE DES MOULINS, 10.

1853.



1853

Colonie agricole et Pénitentiaire de Mettray

près Tours (Indre-et-Loire)



COLONIE

AGRICOLE ET PASTORALE

DE METTRAY

RAPPORT ANNUEL

PRESENTE PAR LE COMITE DE LA COLONIE

LE 15 JANVIER 1880

1880

LE DIRECTEUR DE LA COLONIE GÉNÉRAL
M. DE LAUNAY

SOCIÉTÉ PATERNELLE

POUR L'ÉDUCATION MORALE ET PROFESSIONNELLE

DES JEUNES DÉTENUS

AGÉS DE MOINS DE 16 ANS, ACQUITÉS, EN VERTU DE L'ARTICLE 66
DU CODE PÉNAL, COMME AYANT AGI SANS DISCERNEMENT.

EXTRAIT DES STATUTS

APPROUVÉS PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

ART. 1^{er}.

La Société paternelle qui a fondé la Colonie agricole de Mettray, en 1839, a pour but :

1° De recueillir, entretenir et élever, dans la Colonie de Mettray, les jeunes détenus jugés en vertu des articles 66 et 67 du Code pénal, qui lui sont confiés par l'administration, en exécution de l'instruction ministérielle du 3 décembre 1832 et de la loi du 5 août 1850 ; de donner à ces enfants l'éducation morale et religieuse, ainsi que l'instruction primaire élémentaire, de leur faire apprendre un métier, et de les accoutumer surtout aux travaux de l'agriculture,

2° D'exercer une tutelle bienveillante sur ces enfants à leur sortie de la Colonie, de les placer le plus possible à la campagne, chez les artisans ou des cultivateurs, de surveiller leur conduite et de les aider de son patronage officieux.

ART. 2.

La Colonie et son administration sont à Mettray (près Tours),
département d'Indre-et-Loire.

Le siège de la Société est à Paris.

ART. 3.

ART. La Société se compose d'un nombre illimité de membres
qui prennent le titre de *fondateurs* et de *souscripteurs*.

Est membre fondateur toute personne qui verse, en une seule
fois, la somme de *cent* francs.

Est membre souscripteur toute personne qui verse une somme
inférieure à cent francs, sans que cette somme puisse être au-
dessus de *dix* francs.

Les dons *en nature* sont mentionnés dans les comptes-rendus.

Les souscriptions et les dons sont reçus à titre gratuit.

ART. 4.

Les noms des membres fondateurs resteront inscrits à perpé-
tuité dans la chapelle de la Colonie.

Nota. On souscrit, pour devenir membre de la Société : à
Paris, chez M. FRANÇOIS DELESSERT, membre de l'Institut,
trésorier, rue Montmartre, 176, et chez M. P. VERDIER, agent
général de la Société, rue des Moulins, 10; à Tours, chez
MM. GOUIN FRÈRES, banquiers, et à la Colonie de Mettray.



LOUIS BERTHMANN, VICOMTE COURTEILLES

Fondateur de la Colonie de Mettray.

Le moine d'après H. Lehmann.

Imp. de Jacquemin et Cie de Lancy, 10, Paris.

RAPPORT

DE

M. DEMETZ

DIRECTEUR DE LA COLONIE AGRICOLE DE METTRAY.



MESSIEURS,

Seul aujourd'hui pour vous rendre compte des résultats de l'année qui vient de s'écouler, vous ne vous étonnerez pas que les premières paroles que je doive vous faire entendre soient celles du plus profond regret et de la plus vive douleur. La mort, en frappant M. de Courteilles, a enlevé tout à la fois, à la Colonie son plus ferme appui, et à moi l'ami le plus tendre et le plus sûr, l'ancien compagnon de mes jeunes années, le frère d'adoption que la Providence m'avait donné.

Il a pu paraître téméraire de ma part à ceux qui ont connu cette puissance de génie, cette force de volonté, qui se révélaient à un si haut degré chez M. de Courteilles, que j'aie consenti à prendre seul désormais la responsabilité d'une telle entreprise.

Mais, c'est précisément à ces éminentes qualités, que j'ai été à même d'apprécier mieux que personne, qu'il faut attribuer ma résolution. M. de Courteilles a donné à l'administration de la Colonie une impulsion si puissante, et si bien réglée, que je n'ai plus qu'à la suivre.

Ces traditions seront sacrées, Messieurs, croyez-le bien, et c'est la plus sûre garantie que je puisse vous offrir pour l'avenir de Mettray.

Le récit des faits de l'année qui vient de s'écouler, et pendant le cours de laquelle M. le vicomte de Courteilles n'avait jamais fait

preuve de plus de zèle et de dévouement, vous prouvera tout ce que pouvait ce génie créateur. Il pensait que l'organisation de la Colonie, au point de vue moral, comme au point de vue disciplinaire, était arrivée à l'état le plus satisfaisant, et l'administration supérieure a bien voulu confirmer cette opinion tout récemment encore (1), mais il regrettait que le service économique présentât encore des irrégularités, faute de moyens nécessaires pour en assurer la bonne exécution. C'est surtout à cette partie de l'administration de la Colonie, qu'il a consacré les derniers instants de son existence.

Ne vous étonnez donc pas si j'ai hâte de vous en entretenir.

Un établissement qui a reçu un aussi immense développement que celui de Mettray, doit perfectionner son administration au fur et à mesure qu'il grandit. Il était indispensable de créer de vastes magasins qui permettent de renfermer tous nos approvisionnements, de manière à assurer leur conservation, et, aussi, afin de pouvoir en contrôler l'emploi avec une rigoureuse exactitude. Déjà notre digne rapporteur du budget, M. Gouin, avait signalé les inconvénients de l'ancien état des choses : félicitons-nous de l'initiative prise par M. le vicomte de Courteilles afin d'y remédier.

Ces magasins sont vastes, bien distribués, et nous permettent de faire nos approvisionnements en temps opportun; autrefois, nous étions obligés d'acheter au jour le jour, et au prix du détail.

Ces constructions nous ont permis en même temps d'organiser une comptabilité matière, service important, qui jusqu'alors nous avait manqué, malgré le désir que nous avions de l'établir.

L'évaluation des produits et des denrées qui entrent dans ces magasins est faite avec le plus grand soin; nous prenons pour base les mercuriales des marchés de la localité, toutefois, en tenant compte des différences de qualités. Nous devons le dire, c'est grâce à la production sur place, et aux avantages que nous trouvons à nous procurer nos principales denrées sans intermédiaire, et sur-

(1) Voir la lettre de Son Excellence M. le Ministre de l'intérieur, en date du 18 avril 1855.

tout au mode d'adjudication par soumission cachetée, innovation qui nous a on ne peut mieux réussi, que nous devons le bon marché obtenu par nous jusqu'à ce jour. Ainsi, nous sommes arrivés à ce que la dépense moyenne de nourriture de nos colons depuis la fondation de la Colonie s'est maintenue à 30 centimes, celle des employés ne s'est élevée qu'à 70 centimes.

L'habillement a coûté 14 centimes par jour, le chauffage et l'éclairage 2 centimes. Nous ne pouvons rien espérer de plus satisfaisant sous le rapport économique.

Le blanchissage nous est revenu à 4 centimes, et nous pouvons compter sur une diminution considérable par suite du nouveau système que nous avons adopté, et dont nous vous rendrons compte.

Quant au prix de revient de l'habillement, nous pouvons encore espérer de le voir s'abaisser; au moyen d'une mesure que nous venons de prendre, et qui obtiendra au point de vue moral, comme au point de vue financier, un avantage considérable. Voici en quoi consiste cette mesure.

Nous accordons une prime à ceux de nos Colons qui, par le soin apporté à la conservation de leurs effets, ont su en prolonger la durée au-delà du terme assigné par nos règlements.

Il était de notre devoir de chercher à déterminer chez nos enfants des habitudes d'ordre et d'économie, qui, prises de bonne heure, se perpétueront, et exerceront une heureuse influence sur leur avenir. Restreindre les besoins de l'homme, l'habituer à vivre de peu, c'est lui ôter tout désir de s'enrichir par des moyens illicites.

Mais le premier soin à prendre pour encourager ces tendances, était d'avoir des vêtements de bonne qualité, et nous nous sommes adressé pour ces achats à la maison centrale de Fontevault.

Il fallait aussi éviter tout ce qui pouvait causer quelque altération aux effets d'habillement de nos colons; jusqu'alors, nous avions à regretter la nécessité dans laquelle nous étions placés de recourir à des blanchisseurs qui, souvent ne craignaient pas, pour faire de plus grands bénéfices, d'employer des matières corrosives, et détérioraient ainsi le linge d'une manière désastreuse.

En présence de tels inconvénients, vous n'avez pas reculé devant la dépense que pouvait entraîner la construction d'une buanderie, qui remédie à tous les abus que nous venons de signaler (1).

Nous étions aussi effrayés pour les cas d'incendie, du manque d'eau, et le service des bains de nos enfants malades offrait aussi d'assez grandes difficultés. Les travaux qui viennent d'être exécutés font face à tous les besoins.

Mais, cette immense amélioration n'eût pas été possible, si nous n'eussions trouvé les moyens de faire arriver l'eau de la rivière de la Choisille jusque dans les cours de la Colonie.

La difficulté était grande.

Vous avez compris, dès le principe, combien le choix d'un lieu salubre était important, et il est impossible d'avoir mieux rencontré, puisque le chiffre de la mortalité de nos enfants n'est en moyenne depuis 14 ans que de 1 1/2 pour 100 ou 15 pour 1,000, et pour cette année, nous n'avons eu que 7 décès sur une moyenne de 536.

Vous avez donc cru devoir bâtir la Colonie sur le point le plus culminant de la vallée de la Loire; aussi, M. Héricart de Thury, qui avait eu l'obligeance de nous aider de sa haute expérience, avait-il décidé qu'il n'y avait pas à tenter les chances d'un puits artésien. D'un autre côté, la distance qui nous sépare de la rivière, est de plus de 1,000 mètres; toutes ces difficultés ont été admirablement surmontées par l'ingénieur habile, M. Sagey, chargé de l'exécution de ces différents travaux, et aussi, disons-le, par le concours de M. de Courteilles qui a présidé à l'ordonnement de toutes ces constructions. Il a consacré ce qui lui restait de forces à ce complément de la Colonie. Il était occupé tout le jour à surveiller les travailleurs, sa santé s'altérait à vue d'œil par l'excès de ses fatigues; mais quand on lui conseillait de modérer son zèle, il répondait par cette belle parole de l'Écriture : « Tant que le corps peut, l'esprit doit vouloir. »

(1) Ce bâtiment a été construit d'après le plan de M. Ott, architecte de la Colonie, on ne s'aurait rien voir de plus complet. Ce travail fait honneur à son auteur.

Messieurs, vous trouverez peut-être que nous nous sommes bien longuement étendu sur des détails arides sans doute, mais ils ont une si grande utilité au point de vue économique, que vous nous pardonneriez, nous osons l'espérer, de les avoir reproduits.

D'ailleurs, le moyen de faire beaucoup de bien est de l'obtenir au meilleur marché possible.

Il est immense le bien que vous avez réalisé à Mettray, Messieurs, et il suffira de laisser parler les chiffres pour vous en convaincre.

852 enfants ont été libérés depuis la fondation de la Colonie jusqu'au premier janvier 1853.

Sur ce nombre :

- 704 sont restés irréprochables,
- 47 se conduisent médiocrement,
- 16 ont échappé à notre surveillance,
- 85 sont tombés en récidive.

Ce chiffre de 85 récidives paraît énorme au premier abord, mais, en se reportant au nombre total des enfants libérés, on reconnaît que la moyenne des récidives à Mettray est peu élevée, puisqu'elle ne dépasse pas 9 1/2 pour cent, encore bien que la plus grande partie des colons libérés aient été élevés dans les grandes villes, où l'enseignement du vice n'est malheureusement que trop fécond.

Ainsi, ces récidives portent sur :

- 59 — enfants des villes
- Et seulement sur 26 — enfants des campagnes.

Nos colons, tombés en récidive, ne sont pas tous à jamais perdus, nous recevons fréquemment de leurs nouvelles; leurs lettres sont parfois touchantes; elles témoignent de leur repentir.

Parmi ceux qui ont subi l'épreuve d'une nouvelle décision judiciaire,

- 18 se conduisent bien,
- 9 se conduisent passablement,
- 4 sont décédés,

La moyenne des enfants qui n'ont pas entièrement répondu à notre attente n'est donc en réalité que de 7 1/2 pour cent : elle serait moindre encore s'il ne fallait mettre en liberté des enfants âgés quelquefois à peine de 12 ans, et si nous ne comprenions dans notre statistique les enfants sortis depuis l'origine de la Colonie, ce qui embrasse une période de 15 années.

La plupart des sociétés de patronage n'exercent leur tutelle officieuse que pendant trois ans, et se contentent d'enregistrer les faits qui se sont passés pendant ce laps de temps : nous devons donc, puisque nous remontons à une époque beaucoup plus reculée, nous réjouir de ne pas avoir à accuser un chiffre plus élevé.

Ce résultat est dû au patronage assidu que nous exerçons sur nos colons, et notamment au zèle infatigable de M. Verdier, qui sacrifie toute son existence dans l'intérêt de votre œuvre.

185 colons libérés, résidant à Paris, sont l'objet de ses soins les plus assidus. Parmi ces derniers, le jeune Guilloneau, quoique ayant sa mère près de lui, sentant sa fin approcher, témoigna le désir de voir quelqu'un de la Colonie. M. Verdier vint lui serrer la main ; il mourut résigné entre ses deux familles, comme il l'a dit lui-même. Le même fait s'est déjà reproduit plusieurs fois. L'esprit de famille que l'on inspire à Mettray n'est donc pas une fiction (1).

41 colons sortis de la Colonie sont mariés, et presque tous se montrent bons père de famille.

562 enfants nous ont quittés pour se livrer à l'agriculture.

267 sont sortis ouvriers.

225 sont entrés au service militaire (le plus grand nombre comme engagés volontaires), savoir :

185 dans l'armée de terre.

58 dans l'armée de mer.

(1) Les avantages de ce système éducatif ont été tellement compris que l'on vient de fonder à Berlin, pour les orphelins, une institution dans laquelle on a adopté entièrement notre système de diviser la population par petites familles, ayant chacune une habitation séparée.

Parmi les 225 soldats ou marins :

1 est décoré de la Légion d'honneur.

6 sont devenus sous-officiers.

11 sont caporaux.

Plusieurs sont premiers-soldats, ou font partie des compagnies d'élite ; d'autres sont dans la musique.

Nous serions heureux, si nous ne craignions d'abuser de vos précieux moments, de vous lire les lettres que nous recevons des chefs de corps ; elles attestent que la conduite de nos enfants est généralement satisfaisante.

Vous vous étonnerez sans doute de voir un grand nombre de nos colons embrasser la carrière des armes. C'est le résultat de l'éducation qu'ils reçoivent dans notre maison : nous faisons tous nos efforts pour réveiller dans leur âme le sentiment de l'honneur, et nous sommes merveilleusement compris. — Nous leur racontons les hauts faits de nos héros, et surtout de nos héros chrétiens, afin de détruire chez eux ce préjugé, qui n'est que trop enraciné dans l'esprit du peuple, que la bravoure s'allie mal avec les pratiques religieuses.

Il y a quelque temps, nous leur lisions dans l'admirable ouvrage de M. Villeneuve de Bargemont, les derniers moments de l'Empereur Napoléon à l'île Sainte-Hélène, ordonnant lui-même les apprêts de sa cérémonie funèbre. L'idée que celui qui avait fait trembler les rois de la terre ne craignait pas d'accomplir ses devoirs de chrétien, a fait, sur nos colons, une profonde impression, et a été longtemps l'objet de leurs entretiens.

Il faut, non-seulement avec les enfants, parler au cœur, mais encore frapper les yeux par des signes extérieurs.

Chaque famille chez nous a son drapeau ; il est porté par le plus digne.

Notre musique militaire, qui peut rivaliser avec celle de certains régiments, en même temps qu'elle sert de récompense à la bonne conduite, puisque ce sont nos meilleurs sujets qui y sont admis, facilite leur admission dans l'armée ; elle excite chez eux le

sentiment guerrier dont tout le monde connaît la puissante influence. Otez ce stimulant, peut-être ne trouverez-vous plus chez nos soldats cette ardeur qu'on admire dans les combats, et qui fait du peuple français, sur le champ de bataille, le premier peuple du monde.

La profession des armes a encore l'immense avantage de soustraire nos enfants à l'influence de leur famille, qui n'a eu souvent que trop de part à leur perte, du moins pour un certain nombre (1).

502 appartiennent à des parents qui ont subi des condamnations judiciaires.

99 ont des parents qui vivent en concubinage.

Le rapprochement de ces chiffres avec celui de nos enfants tombés en récidive, doit achever de vous convaincre jusqu'à quel point l'enseignement qu'ils reçoivent à Mettray est efficace, puisqu'il peut combattre dans une grande proportion d'aussi fâcheuses influences.

Au surplus, Messieurs, si le présent est satisfaisant, nous pouvons vous garantir que l'avenir le sera encore davantage.

Jamais notre tableau d'honneur, qui nous permet d'apprécier à leur juste valeur le degré de moralité de nos enfants, n'a donné un chiffre plus élevé.

Sur une population de 560 enfants, 351 sont portés sur cette liste honorifique.

Le mot *honneur* a conservé dans notre maison tout son empire, et quoique la discipline soit beaucoup plus sévère qu'on ne le suppose généralement, nous ne comptons encore qu'un seul déserteur, et ce fait remonte à plus de six années.

La bonne conduite que tiennent nos enfants, tant qu'ils sont sous notre direction, nous réjouit surtout pour la garantie qu'elle

(1) Nous avons quelques enfants appartenant à des familles on ne peut plus recommandables, et ce qui paraît étrange, ce sont ceux-là qui nous donnent le plus de peine. La raison en est simple, s'ils ont résisté à l'ascendant de la famille, c'est que leur naturel était susceptible de peu d'amendement. Cependant, nous devons dire qu'à l'aide d'une discipline sévère, nous finissons par dompter ces fâcheux caractères.

nous offre pour l'avenir, car, sans Mettray, enfermés dans une prison entre quatre murailles, ils seraient toujours dans l'impuissance de nuire. — Mais s'étant montrés dociles à nos enseignements pendant qu'ils sont avec nous, il nous est permis d'espérer que, rendus à la liberté, ils persévéreront dans la bonne voie, d'autant que si nous cherchons à faire appel chez eux, comme nous l'avons déjà dit, au sentiment de l'honneur, nous attachons encore un bien plus haut prix aux sentiments religieux, en dehors desquels aucune bonne résolution ne saurait être durable.

Notre tâche à cet égard est facile, tous nos chefs donnent l'exemple, l'exemple, le plus convaincant de tous les enseignements.

Au moment où nous écrivions ces lignes, nous recevions de notre digne aumônier, M. l'abbé Guirard, une lettre par laquelle, répondant aux questions que nous lui avons adressées sur la conduite de nos enfants, sous le rapport religieux, il nous annonçait que pas un n'avait manqué au temps de Pâques à l'accomplissement de ses devoirs, récompense bien due au zèle de notre digne pasteur, et surtout à la sollicitude si paternelle de Monseigneur l'archevêque de Tours, qui vient d'être appelé au Cardinalat. Combien nous avons dû nous réjouir des honneurs qui lui ont été décernés, nous, qu'il n'a cessé de combler particulièrement de ses bénédictions!

Le jour de la rentrée de son Eminence à Tours, une députation de la Colonie faisait partie du cortège qui est allé l'attendre aux portes de la ville, il a fallu comprimer l'élan de notre population, tout le monde voulait être témoin des hommages rendus à notre vénérable prélat, car tout le monde avait participé à ses bontés.

Sans prendre le temps de se reposer de ses fatigues, Son Eminence, afin de profiter de la présence de Monseigneur l'Ablégat qui ne faisait qu'un très-court séjour dans nos contrées, s'est rendu à la Colonie, accompagné de son hôte illustre.

Nous voudrions, Messieurs, vous faire connaître toutes les circonstances de cette belle journée, dont le souvenir restera pro-

fondément gravé dans nos cœurs ; c'était le jour où les visiteurs sont admis ; ils étaient répandus en grand nombre dans la cour de la Colonie. Au moment où Son Eminence a donné la bénédiction à nos enfants , tous les assistants se sont prosternés , le même sentiment s'était emparé de tous les cœurs. Le bien comme le mal est contagieux. Peut-être des personnes qui n'étaient venues à la Colonie qu'attirées par un vain sentiment de curiosité , en seront-elles sorties animées d'une sainte ferveur.

Vous voyez, Messieurs, par le récit que nous venons de vous faire jusqu'à quel point les enseignements sont prodigués de toute part à nos enfants , et combien sont favorables les impressions qu'ils reçoivent dans notre maison. C'est ainsi que nous chassons de leur cœur les mauvaises pensées, pour y substituer des pensées honnêtes , et surtout pour déterminer chez eux un sentiment de reconnaissance, seul moyen d'agir d'une manière durable sur ceux qu'on gouverne.

Ce sentiment existe , au plus haut degré , à Mettray. — Vous savez combien, en général, la jeunesse est oublieuse de sa nature ; il n'en est pas ainsi chez nos enfants. — Ayant souffert dès leur jeune âge, privés le plus habituellement de tout témoignage de tendresse jusqu'au moment où la Providence a pris pitié de leur misère, en vous les confiant, ils sont tout surpris qu'on s'intéresse à eux , et la moindre récompense, la plus légère preuve d'intérêt les émeut profondément. Jugez, dès lors, Messieurs, de ce qu'ils ont dû ressentir lorsque celui qui leur avait voué, sacrifié même son existence, leur a été enlevé!

Je ne chercherai point à vous peindre l'aspect de la Colonie dans ces jours funèbres ; mais vous pourrez comprendre, par la douleur qu'ont exprimée ceux de nos enfants qui nous ont quittés depuis longtemps, le chagrin qu'ont dû ressentir ceux qui, la veille encore de la mort de M. de Courteilles, étaient l'objet de sa sollicitude.

Voici ce que nous écrivait Hermerel, établi à Caen :

« Caen, le 27 septembre 1852.

« Monsieur DeMetz ,

« J'attendais avec une grande impatience l'affirmation de cette nouvelle. Mon maître est venu chez moi, le 12 de ce mois, m'apporter un peu de besogne. Apercevant le portrait du vénérable M. de Courteilles suspendu le long du mur de notre maison, ainsi que la gravure représentant la Colonie, il s'écria tout à coup : « Tiens ! c'est Mettray, que voilà ! et puis, un des fondateurs, que voici ! il est mort d'hier l'après-midi, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante. »

« Je restai muet ; il s'en fut. Etant revenu à moi, je courus chez lui m'informer de qui il tenait cette nouvelle ; et, ayant appris que c'était sur le journal, je courus tous les endroits où le journal se lit, et je n'ai jamais pu découvrir la réalité. — Cependant, je le croyais ; car, un homme qui ne connaît aucunement Mettray, comment aurait-il pu inventer une pareille chose ? Je fus donc dans une cruelle inquiétude jusqu'au reçu de votre lettre, qui m'a plongé dans une cruelle peine. Je ne saurais vous exprimer, monsieur DeMetz, les divers sentiments que j'éprouve : je vous dirai seulement, que je me porte, en esprit, sur la tombe qui couvre les restes précieux de M. de Courteilles ; et là mon cœur épanche de bien vifs regrets !

« Terrible épreuve, aussi, que la Providence vous réservait ! Mais je ne doute pas, Monsieur DeMetz, que vous l'avez acceptée avec toute la résignation dont votre âme est capable. Dieu seul est notre maître, et nous ne pouvons obvier à aucune de ses volontés. Après de si terribles coups de sa puissance, il nous reste à nous humilier devant lui.....

« Enfants de Mettray, j'apprends avec douleur la perte que nous faisons tous. Cette perte est cruelle, et, en même temps, irréparable. M. de Courteilles n'est plus ! Il était un des bras de la Colonie, et ce bras lui est ravi. Aujourd'hui, là-haut, il veille tout de même sur nous ; mais nous ne le voyons plus, il n'est

plus là ! il ne consolera plus ni prisonniers , ni malades , n'encouragera plus la bonne conduite , ne présidera plus à aucun exercice. Ah ! chers camarades , non , il n'est plus pour nous ; cependant , chaque pas que nous avons fait sur le sol de Mettray , il l'a dirigé , il l'a comblé d'attention et de sollicitude ; il veillait et nous dormions , il travaillait et nous étions à nous récréer. Quels regrets pouvons-nous marquer qui soient assez vifs , assez forts auprès de tant de soins et de sacrifices ?... Non , chers camarades , il n'existe plus ! Toutes ces vies morales qu'il a sauvées au prix de sa vie matérielle , immolée pour les relever. Eh bien ! chers colons de Mettray , rendons hommage à sa mémoire , que le deuil préside à toutes nos actions , de votre côté que vos jeux et vos ris soient moins bruyants. Ne troublez pas son repos , il est à vos côtés , et son esprit vous accompagne chaque jour ; de mon côté , je prends une large part à votre tristesse ; vos peines sont les miennes , et je lui dois encore plus que personne. Un domestique à qui la mort lui ravit un bon maître , certainement il en porte un deuil plus ou moins long , un fils ne se console jamais de la perte qu'il fait d'un bon père : bien plus qu'un bon maître et qu'un bon père , nous perdons un sauveur. A bien plus forte raison , pourquoi ne porterions-nous pas dans notre cœur un deuil perpétuel , et pour que tout homme qui à l'avenir visitera Mettray , sache que les colons ont beaucoup perdu , je supplie Monsieur DeMetz de vouloir bien faire remplacer le col rouge par le noir , et que les guidons de chaque famille soient revêtus d'un crêpe , pendant un an au moins. Ce n'est rien , en comparaison de ce que la Colonie lui doit. Je n'ai pas besoin , chers colons , de vous engager à prier pour lui , c'est votre premier devoir. De mon côté , M. DeMetz ainsi que Messieurs les contre-maîtres voudront bien ne pas trouver mauvais que je porte un crêpe ; mon intérieur répondra à mon extérieur , et comme mes camarades , je n'oublierai jamais celui qui fut tout pour moi. M. DeMetz reste seul au milieu de vous , mes amis , sa charge est beaucoup plus forte que jamais et de plus il éprouve aussi cette

perte d'un ami ; tâchez de lui alléger cette pénible tâche , que cette terrible catastrophe lui redouble. Que les punitions soient beaucoup moins nombreuses , que le plus grand conduise le plus petit , le plus savant enseigne le plus ignorant ; et tous , animés d'un même zèle , travaillez à rendre à tous vos maîtres la douleur moins amère , et leur séjour au milieu de vous plus agréable.

Adieu , chers camarades , que le Ciel exauce les vœux et prières que nous lui ferons tous pour le repos de l'âme du vénérable feu M. de Courteilles , qui nous a aimés jusqu'à la fin de sa vie , et pour qu'il veuille bien accorder une longue vie à celui qui reste encore parmi nous.

Signé : HERMEREL.

Vous ne nous ferez pas le tort de croire que nous nous soyons permis de changer un mot à cette lettre.

Après celle d'Hermerel nous ne pouvons résister à la satisfaction de vous lire celle du colon Hutt qui , nous l'espérons , sera bientôt nommé sous-lieutenant.

« Paris , le 29 novembre 1852.

« Monsieur ,

« Je n'essayerai point de vous dépeindre la profonde douleur que j'ai ressentie , en apprenant la mort de monsieur de Courteilles. Pour la comprendre , cette douleur , il faut comme vous , Monsieur , savoir combien nous l'aimions , l'homme qui n'est plus et qui nous aimait tant , nous pauvres enfants du malheur et de l'abandon. Pour la comprendre cette douleur , il faut comme vous , Monsieur , connaître le culte pieux et sincère que nous portons , que nous rendons vœux-je dire à cet établissement où se sont écoulés les jours heureux de notre enfance ; il faut comme vous , Monsieur , connaître toute la profonde vénération que nous portions à ces hommes , qui sont venus nous arracher du dangereux chemin où la loi et des préjugés semblaient vouloir nous reléguer à jamais pour nous rendre un jour au foyer de la grande famille après avoir versé dans nos jeunes cœurs une étincelle de ce feu sacré que nous nommons *la foi*.

« Oh ! oui, Monsieur, j'ai bien pleuré en apprenant les derniers moments de l'homme que nous nous plaisons à nommer notre père ; et ils ont bien dû pleurer aussi nos jeunes frères en entendant rouler sur son cercueil cette pelletée de terre qui semblait lui dire : *Tu as voulu vivre, mourir et ressusciter avec eux* ; que ta volonté soit faite.

« Monsieur, je vous prie de faire savoir à madame de Courteilles, que je n'ai pas l'honneur de connaître, toute la part de douleur que nous prenons à la perte de l'homme qui fut son époux et qui fut à nous le meilleur et le plus tendre des pères.

« Je finis ma lettre, Monsieur, en vous priant de croire à notre éternel attachement à la Colonie, en vous priant de croire que nous ne cesserons de faire des vœux pour que Dieu conserve longtemps, bien longtemps encore à notre amour le second père qui nous reste et dont nous chercherons toujours, Monsieur, à mériter la tendre amitié.

« Signé : JULES HUTT.

Un grand nombre d'autres lettres moins bien rédigées, il est vrai, sont également touchantes.

Nous en avons fait un recueil, et nous le garderons dans nos archives comme le témoignage le plus éclatant de tout ce que valait notre ami : Il n'est pas donné à tout le monde d'inspirer de semblables regrets.

C'est dans les effusions de leur cœur pour l'homme qu'ils nommaient leur père, que vous verrez la peinture de ce zèle ardent qui ne se lassait jamais, et qui inventait sans cesse les moyens de perfectionner son œuvre, de cette sollicitude paternelle qui veillait sur tous les instants de la vie des colons, qui échauffait leur ardeur pour le bien, les soutenait dans les moments de défaillance, les consolait dans leur maladie, les assistait au lit de douleur. Le souvenir de M. de Courteilles agira encore sur la Colonie, même après sa mort, et la présence de sa veuve, modèle de toutes les vertus, perpétuera dans les cœurs les sentiments de reconnaissance qu'on s'estime heureux de reporter sur elle.

Si de la part d'enfants sans éducation, jeunes, très-jeunes, notre douleur a trouvé de tels échos, jugez de ce que nous avons rencontré chez nos agents, élevés presque tous par nos soins, et qui avaient vécu dans l'intimité de l'homme qu'on ne pouvait voir sans être attiré vers lui par une puissance irrésistible.

Ces dignes agents ont compris que la meilleure manière d'honorer la mémoire de leur bienfaiteur, était de mettre en pratique ses enseignements.

Aussi, Messieurs, c'est justice de ma part de vous assurer que jamais l'administration de la Colonie n'a été plus facile. Tout s'y fait pour l'amour du bien, chacun comprend son devoir sans que j'aie besoin de le lui rappeler.

Tous me secondent de leur mieux ; mais je dois citer en première ligne, MM. Blanchard et Mahoudeau, qui me remplacent chacun dans leurs attributions, lorsque je suis absent, de manière à ne me laisser aucun sujet de préoccupation ; je ne puis rien dire de plus flatteur et qui prouve davantage jusqu'à quel point ils sont dignes de la confiance que je suis si heureux de leur accorder.

Au surplus, de bonne heure nos agents ont pris l'habitude de l'obéissance ; élevés dans l'école que nous avons fondée, pour nous préparer des hommes dévoués, ils n'ont jamais trompé nos espérances.

Aujourd'hui, Messieurs, nous comprenons plus que jamais le besoin de continuer ces heureuses traditions pour assurer l'avenir de Mettray. — Notre administration puisera dans cette pépinière de jeunes gens des éléments nouveaux de prospérité, au fur et à mesure que le temps enlèvera à la Colonie ses vieux serviteurs (1).

Mais, Messieurs, il y a souvent un intervalle entre le moment où l'homme de cœur ne peut plus accomplir son devoir, et celui

(1) De nouvelles dispositions nous ont permis de ne rien laisser à désirer pour la bonne direction de cette école préparatoire dont les élèves sont plus assurés que jamais de trouver un emploi utile.

où il recueille dans un autre monde la récompense de ses sacrifices : c'est pourquoi nous avons créé une caisse de retraites.

Cette caisse de retraites à laquelle nous fournissons une partie des fonds, a pour but d'encourager l'esprit d'économie chez nos agents, et de leur assurer des moyens d'existence pour leurs vieux jours.

Vous le voyez, Messieurs, en même temps que la Colonie encourage les vocations, en recevant gratuitement dans son école les jeunes gens qui veulent se rendre utiles, elle récompense le dévouement éprouvé, même lorsqu'il ne peut plus la servir.

Il résulte de cette manière d'agir, nous ne vous le dissimulons pas, des dépenses considérables. Quelques personnes diront peut-être : Mettray est trop cher ! Mais il nous est permis de répondre : Mettray fait beaucoup de bien. Il y a, en fait d'économie politique, et surtout d'économie chrétienne, des sacrifices qui enrichissent, comme des bons marchés qui ruinent.

Nous vous avons parlé, Messieurs, des sentiments de reconnaissance que nous avons rencontrés chez nos enfants, mais ce serait en manquer nous-mêmes, que de ne pas payer un juste tribut de regret à ceux auprès desquels nous avons trouvé aide et appui, et que la mort vient encore d'enlever à notre affection.

Ainsi tout récemment, nous venons de perdre M. Blouet.

Vous n'ignorez pas que c'est lui qui, dès l'origine, a tracé le plan de la Colonie. Tout le monde admire le bon goût et l'économie qui se révèlent dans ces constructions. Son désintéressement égalait son mérite. Mais si les arts ont fait une perte irréparable, ses amis ont encore plus à gémir. — Personne n'était d'un commerce plus sûr et plus aimable. — Combien j'ai eu à me féliciter de sa douce intimité, pendant le temps que j'ai passé avec lui aux États-Unis, où, loin de la patrie, nous éprouvions tous deux combien il est pénible d'en être éloigné.

A cette perte qui m'enlève un ami dévoué, vient se joindre celle de M^{me} v^e J.-B. Hébert, de Rouen. — Vous n'avez pas oublié, Messieurs, la pieuse fondation que la Colonie doit à cette âme

charitable. — Ayant perdu une fille unique, objet de toute sa tendresse, M^{me} Hébert avait voulu qu'une maison de la Colonie, dont elle avait fait les frais, portât le nom de celle dont elle croyait ne pouvoir mieux honorer la mémoire qu'en faisant du bien.

Enfin, nous avons encore perdu le digne M. Bezançon. Comprenant tout ce que l'esprit de famille que nous cherchons à inspirer à nos enfants pouvait avoir de moral, cet homme de bien avait voulu l'encourager, en accordant une rente sur l'État aux quatre premiers colons qui se marieraient avec notre consentement.

Le nom de M. Bezançon était inscrit en tête de toutes les listes ouvertes à la charité. — Aujourd'hui, il recueille, dans un monde meilleur, la récompense de ses bienfaits, et les bénédictions des pauvres se mêlent aux regrets de ses amis (1).

Messieurs, jamais la Colonie n'a été plus éprouvée, jamais notre cœur n'a eu plus à souffrir, ce rapport n'est en quelque sorte qu'une longue oraison funèbre. Mais les regrets que nous donnons à ceux qui n'existent plus, nous font sentir encore davantage le prix des appuis qui nous restent, et dont jamais nous n'avons eu plus besoin.

Votre digne président acquiert de jour en jour de nouveaux titres à notre reconnaissance. Quoique à peine rétabli, il a voulu juger par lui-même de l'état de notre agriculture, examiner le passé, et nous tracer la marche à suivre pour l'avenir. — D'où pouvaient nous venir de plus utiles enseignements ?

M. le comte de Flavigny, qui a partagé si profondément notre douleur, car, lui aussi, perdait un ami d'enfance, veut bien nous prêter son concours : le voisinage de son habitation lui permet de

(1) Déjà le digne M. Béranger, président de la Société des jeunes détenus de Paris, dans son rapport si remarquable de 1852 avait rendu hommage à la mémoire de M. Bezançon, sans doute beaucoup mieux que nous ne saurions le faire nous-mêmes, et cependant nous n'en avons pas moins cru devoir payer à cet homme de bien le tribut de notre reconnaissance personnelle.

venir fréquemment à la Colonie, et nous ne prenons aucun parti important sans recourir à ses conseils, dont vous connaissez la haute sagesse.

Les membres qui composent le comité des finances sont les premiers à provoquer une réunion toutes les fois que les intérêts de la Colonie l'exigent et les résultats de leur délibération, qui sont consignés sur un registre spécial, témoignent de leur zèle et de leurs lumières.

Avec de tels appuis, Messieurs, l'œuvre que vous avez fondée ne saurait périr, et l'assurance que nous pouvons vous donner, que sous peu de jours Mettray sera reconnu comme établissement d'utilité publique, par le conseil d'Etat, achèvera de dissiper les craintes de ceux qui, par un sentiment de bienveillance, dont nous ne saurions trop les remercier, se préoccupaient de l'avenir.

Jouissez donc avec sécurité, Messieurs, du bien que vous avez fait en fondant une œuvre éminemment sociale, et surtout éminemment chrétienne.

Conquérir des hommes à l'amour de l'honnête, c'est tout à la fois bien mériter de Dieu, et du pays.

Cette mission vous a paru si belle, que vous n'avez pas craint de l'entreprendre à une époque où le doute et l'incrédulité vous entouraient de toute part.

Il paraissait impossible de tenir captive une population, pour laquelle l'amour du vagabondage était devenu en quelque sorte une seconde nature, et de la plier à des habitudes d'ordre et de travail.

On croyait peu à la possibilité de résoudre un tel problème, on désespérait de votre entreprise, comme si désespérer de l'enfance, ce n'était pas désespérer du genre humain tout entier.

Les faits que nous venons de citer dans ce rapport, en achevant de porter la conviction dans les esprits, même les plus incrédules, seront un enseignement de plus pour ceux qui vous ont suivis dans la nouvelle voie que vous avez tracée, d'améliorer l'homme par la terre, et la terre par l'homme. Ces idées sont trop bien comprises de nos jours, pour que nous puissions craindre

d'être abandonnés par ceux qui nous ont soutenus jusqu'à présent, et dont les généreuses sympathies nous sont plus nécessaires que jamais (1).

C'est pénétré d'un profond sentiment de reconnaissance, Messieurs, que je me souviens qu'il y a bientôt quinze ans, vous avez consenti à venir honorer ma demeure de votre présence pour poser les bases de votre généreuse association. C'est à votre appui, que, de concert avec M. de Courteilles, dont je suis heureux de prononcer encore une fois le nom en terminant ce rapport, j'ai pu réaliser la pensée que la Providence m'avait inspirée.

Continuez-le-moi cet appui, dont je n'ai jamais eu plus besoin, Messieurs; il sera ma force et ma consolation.

DEMETZ,

Conseiller honoraire à la Cour Impériale de Paris, Membre
du Conseil Général de Seine-et-Oise.

(1) Par suite de la perte de M. Courteilles, la Colonie a été dans l'obligation d'acheter des immeubles provenant de sa succession, et dont la proximité rendait l'acquisition indispensable.

RAPPORT

SUR

L'AGRICULTURE

Par M. le comte de GASPARIN,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ PATERNELLE.

MESSIEURS,

De retour d'un voyage que nous venons de faire à Mettray, nous nous empressons, d'après le désir que vous en avez témoigné, de vous faire connaître les résultats de l'exploitation agricole que nous avons pu constater.

M. Minangoin, directeur de l'agriculture de la Colonie, nous a rendu compte de ses opérations de 1852, dans un rapport étendu, dont nous donnons, dans les tableaux ci-joints, l'analyse suivie de l'exposé des principales circonstances qui ont influé sur les résultats des cultures et de l'industrie des animaux.

L'exploitation agricole de Mettray a produit pendant l'exercice 1852, un bénéfice total de 1,280 fr. 01 c. comme il suit :

1° Bétail de Rente.

Vacherie (solde en bénéfice).	14 92	} 258 46
Bouvierie	id.	13 10	
Porcherie	id.	54 64	
Bergerie	id.	103 58	
Volailles	id.	52 22	
A reporter.		258 46

— 25 —

Report. fr. c.
258 46

2° Cultures.

Solde du compte général des cultures, en bénéfice. 1,855 40

TOTAL. 2,091 86

A déduire : pour la dépréciation des denrées en magasin, qui n'ont pu être livrées au prix où elles avaient été évaluées à l'inventaire. 811 85

SOLDE, conforme au grand-livre de la comptabilité générale. 1,280 01

VACHERIE.

Dépenses.

NOURRITURE : 355,680 k. paille, fourrages et litière. 14,960 71

PERSONNEL : 2 vachères, traitements et immunités	1,356 50	} 1,528 70
4 colons, 861 journées à 0 fr. 20.	172 20	

VÉTÉRINAIRE : Soins et pansements. 157 06

MOBILIER : Usure; dépréciation et entretien. 17 »

EFFECTIF : Inventaire au 1 ^{er} janvier. 10,936 »	} 14,624 58
35 vaches achetées. 5,688 48	

BÉNÉFICE : Pour l'année. 14 92

31,302 97

Produit.

LAIT : 51,143 litres en lait, beurre, fromages, à 0 fr. 09 c. 77. 4,998 19

VÉAUX : 28 (ou 1,605 kil. à 0 fr. 48 c.). 770 78

VACHES : 21 vaches vendues. 3,698 »

FUMIER : 1,526 m. c. à 6 fr. 7,956 »

INVENTAIRE : Au 31 décembre 1852 (88 têtes). 13,880 »

31,502 97

Ce compte se solde avec un bénéfice fort léger; les résultats auraient pu être meilleurs, sans de nombreux avortements qui, dans ces contrées, et notamment dans la Mayenne, ont pris le caractère d'une épizootie que l'on espère pouvoir faire cesser par un traitement spécial. Ayant élevé un assez grand nombre de veaux, une partie des produits de la laiterie se trouve ainsi reporté sur l'inventaire.

BERGERIE.

Dépense.

NOURRITURE : 13,238 kil. de fourrages et litière.	fr. c.	
	606	47
PERSONNEL : 334 journées, service des colons, bergers à 0 fr. 20 c.	66	80
EFFECTIF : Inventaire au 1 ^{er} jan- vier, 100 têtes. . . 1,000 »	}	1,958 05
128 moutons achetés. . . 958 05		
BÉNÉFICES : Pour l'année.	103	58
	2,734	90

Produit.

MOUTONS VENDUS : (123).	1,596	90
FUMIER : 73 mètres à 6 fr.	438	»
INVENTAIRE : Au 31 décembre 1852 (99 têtes).	700	»
	2,734	90

L'industrie des moutons se borne, à Mettray, à utiliser les pâturages, pendant quelques intervalles laissés entre les cultures, et à produire du fumier pour la plus éloignée des fermes.

PORCHERIE.

Dépense.

NOURRITURE : 40,605 kil. de denrées.	fr. c.	
	3,693	54
A reporter.	3,693	54

Report. 3,693 54

PERSONNEL : Une porchère, gages et immu- nités	fr. c.	475	»
Service d'un colon, 243 journées à 0 fr. 20 c.	48	60	
FRAIS GÉNÉRAUX : Direction, frais divers.	21	70	
EFFECTIF : Inventaire au 1 ^{er} janvier (40 têtes).	1,409	»	
15 porcs achetés.	565	75	
BÉNÉFICES : Pour l'année.	54	64	
	6,268	20	

Produit.

VIANDE VENDUE : 59 porcs, 4,781 kil. à 0 fr. 80 c.	3,929	20
FUMIER : 146 mètres à 6 fr.	876	»
INVENTAIRE : Au 31 décembre 1852. Effectif (40 têtes).	1,465	»
	6,268	20

On doit être satisfait de la porcherie, quand, comme celle-ci, elle paye avantageusement les denrées et les soins, et qu'elle se solde par un léger bénéfice.

BOUVERIE.

Dépense.

NOURRITURE : 125,900 kil. fourrage et litière.	fr. c.		
	5,667	26	
PERSONNEL : Un employé	588	96	}
2,004 journées des co- lons bouviers	400	80	
MARÉCHAL : Ferrage des bœufs.	175	15	}
MOBILIER : Entretien et usure.	307	85	
INVENTAIRE : Au 1 ^{er} janvier.	2,190	»	
Achat de 17 bœufs.	3,317	»	
BÉNÉFICES : Pour l'année.	43	10	
	12,660	42	

Produit.

TRAVAUX :	2,790 journées à 1 fr. 20 c . . .	3,545 60
BŒUFS VENDUS :	4 bœufs gras	1,458 52
FUMIER :	556 mètres à 6 fr.	3,356 »
INVENTAIRE :	Au 31 décembre 1852.	4,520 »
		12,660 12

Les travaux des bœufs sont beaucoup moins coûteux que ceux des chevaux, mais la grande quantité de transports assez éloignés que la Colonie a encore à faire, rendent ces derniers nécessaires, et ce ne sera que graduellement que l'on pourra substituer le travail des bœufs à celui des chevaux.

VOLAILLES.

Dépense.

Le compte de volailles présente les résultats suivants :	fr.	c.
NOURRITURE :	4,315 kil. de grainailles.	545 30
INVENTAIRE :	Au 31 décembre 1852.	159 »
BÉNÉFICES :	Pour l'année 1852.	52 22
		756 52

Produit.

VOLAILLES ET ŒUFS :	Vendus.	583 77
INVENTAIRE :	Au 31 décembre 1852.	152 75
		756 52

Cultures. — État.

CULTURES. — ÉTAT synoptique des comptes culturaux de la récolte 1851 — 52.

DÉSIGNATION des cultures.	Surfaces cultivées.		DÉPENSES		PRODUIT		QUANTITÉS PRODUITES		BÉNÉFICE		PERTE		OBSERVATIONS	
	h.	a. c.	Total.	par hectare.	Total.	par hectare.	au Total.	par hectare.	Total.	par hectare.	totale.	par hect.		
	f.	c.	f.	c.	f.	c.	h.	l.	f.	c.	f.	c.		
1 Blé.	57	76	20	21,597	99	373	91	24,294	05	420	58			
2 Seigle.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
3 Avoine d'hiver.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
4 Avoine de printemps.	5	84	19	797	21	207	50	833	65	222	19			
5 Prairies naturelles.	20	40	88	2,713	39	432	95	3,479	20	155	77			
6 Vesces d'hiver.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
7 Vesces de printemps	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
8 Sainfoin.	8	51	70	4,692	82	498	75	4,011	50	418	76			
9 Luzerne.	21	58	38	5,190	62	240	68	4,470	38	204	80			
10 Trèfle.	42	04	50	2,331	90	493	59	4,367	07	413	49			
11 Pommes de terre.	7	03	85	3,174	57	451	02	2,599	85	369	57			
12 Vignes.	40	44	01	2,367	45	226	76	2,502	20	239	67			
13 Haricots.	1	75	55	658	55	373	17	4,130	50	701	02			
14 Pois.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
15 Cultures potagères.	6	05	67	2,750	22	453	53	3,295	61	543	22			
16 Betteraves et Choux.	13	20	84	7,536	26	570	56	8,021	38	657	29			
17 Carottes.	2	57	25	961	50	405	27	1,387	60	584	87			
18 Artichauts.	1	76	10	4,408	35	629	32	4,493	66	678	21			
19 Navets et Rutabagas.	1	01	91	757	52	674	63	748	70	740	"			
20 Choux verts.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
21 Orge.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
22 Caracée.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
23 Bois des haies.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
24 Serrazin, fourrage.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
25 Mais.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
26 Colza.	15	54	95	4,528	79	291	30	4,559	46	280	36			
27 Fèves.	3	45	25	1,480	81	428	91	742	40	215	"			
Solde en bénéfice.	187	12	21	60,565	75			62,399	15					
Balance.								62,399	15					

Blé.

La végétation du printemps semblait annoncer un fort rendement en blé, mais les pluies froides et continuelles pendant la floraison, suivies d'une forte insolation, au moment où le grain se formait, ont réduit la récolte d'un tiers au moins en quantité (à 21 hectolitres par hectare) et les grains n'ont pesé que 70 à 72 kilogrammes. Ajoutons encore le bas prix de cette production, et il faudra se regarder comme très-heureux de voir cette culture se solder par un bénéfice de 46 fr. 67 c. par hectare.

Avoine de printemps.

Cette culture, très-chanceuse sur nos terrains, n'y existe plus que comme exception, et disparaîtra tout à fait de l'assolement.

Betteraves et choux.

La betterave cultivée concurremment avec le chou, continue à payer, avec bénéfice, la masse considérable d'engrais et de travaux qui lui sont nécessaires.

Carottes.

Le bénéfice des carottes paraît dû évidemment au prix élevé où on a pu les vendre à la cavalerie. Elles ne pourraient pas être cultivées avec profit sans cette circonstance.

Rutabaga et navets.

Cette culture a l'avantage de varier la nourriture des bestiaux, mais elle se conserve difficilement hors du sol, et la pourriture a occasionné une perte considérable à la consommation.

Haricots.

Cette culture a été très-productive; elle a été associée au maïs, qui ne paraît pas lui avoir nui sensiblement.

Prairies naturelles.

Leur produit est en augmentation, grâce à quelques engrais qu'on leur a consacrés, et à l'exclusion de la pâture après la deuxième coupe.

Vignes.

Les circonstances atmosphériques défavorables ont réduit le produit à une demi-récolte, et le compte aurait été en perte sans l'augmentation du prix du vin.

Culture maraîchère.

A l'avantage d'exiger beaucoup de main-d'œuvre, cette culture joint celui de la payer convenablement, et ce bénéfice ira en croissant à mesure que les terrains qui lui sont consacrés et qui ont été pris à la grande culture, acquerront plus de fertilité.

Artichauts.

Malgré les bénéfices que nous avons obtenus jusqu'ici de cette culture, nous serons obligés de la limiter pour la maintenir en équilibre avec les besoins du marché.

Garance

Les essais, jusqu'à présent, ont été assez heureux pour nous engager à les continuer.

Lucerne.

La perte que l'on remarque sur ce compte ne s'expliquerait pas, si l'on ne savait que les champs que nous tenions de M. de Courteilles étant à fin de bail et que ce bail n'ayant pu

être renouvelé, on a été forcé de faire supporter à cette culture tout l'amortissement des engrais qui aurait dû être reporté sur les cultures céréales qui suivent celle de la luzerne.

Sainfoin.

La perte pour le sainfoin provient de son peu de produit en fourrage sur nos terrains.

Trèfle.

Le rendement du trèfle est aussi très-médiocre, et, dans les terres de Mettray, cette culture paraît ne pouvoir être qu'une exception.

Pommes de terre.

Malgré les soins dont elles ont été l'objet, le rendement des pommes de terre, a constamment été si faible, que leur prix de revient surpasse de beaucoup celui auquel on pourrait les obtenir sur le marché. Il est nécessaire de ne pas s'attacher à cette culture.

Colza.

La bonne apparence de nos champs de colza ne nous permet pas d'attribuer la perte que l'on remarque sur ce compte, à d'autres causes qu'aux circonstances atmosphériques qu'ils ont éprouvées et qui en ont réduit considérablement le produit.

Fèves.

Les sécheresses du printemps et le peu de fraîcheur des terres paraissent nuire aux produits de cette légumineuse.

Cependant elle se solderait encore au moins au pair si on ne lui attribuait pas la dépense d'engrais qu'elle ne consomme pas, puisque les champs paraissent améliorés par cette récolte.

Nous venons de voir récemment les cultures de la Colonie, nous les avons trouvées en très-bon état; il y avait des champs de blé d'une beauté remarquable, mais dont la floraison paraissait être en retard, à cause de la basse température du printemps. S'il survenait maintenant une température élevée, la grainaison pourrait être fortement contrariée et reproduire les résultats de l'année dernière. S'il n'en était pas ainsi, nous n'hésitons pas à dire que les champs qui sont aux environs de la ferme de Foissé devraient atteindre au moins le rendement de 50 hectolitres par hectare. Les colzas étaient généralement bien grainés, et n'attendaient que quelques jours de soleil pour mûrir. Les bras nombreux qu'offre la Colonie facilitent singulièrement les opérations de la récolte à l'époque si difficile et si chanceuse, dans les exploitations, où l'on ne peut pas disposer du nombre d'ouvriers suffisant au moment pressé où ils seraient nécessaires.

Quelques faibles parties de ces champs de colza avaient été maltraitées par l'humidité de l'hiver, et des lacunes indiquaient les points où un drainage sera absolument nécessaire.

Quant aux récoltes sarclées, betteraves, pommes de terre, etc., on en achevait seulement lors de notre visite la plantation, retardée par le mauvais temps, et il est impossible de préjuger de leur avenir.

Nous devons émettre ici le désir de voir construire des hangars pour que tous les instruments aratoires soient mis à l'abri, afin que l'ordre qui se remarque dans la Colonie règne aussi dans cet important service.

Il est également nécessaire de faire cesser l'achat des fumiers pailleux et presque sans valeur qui viennent des casernes de cavalerie, et de leur substituer l'emploi du tourteau et même du bon guano, dont le prix relatif sera moindre, et qui épargneront à la Colonie de nombreux et coûteux transports.

Nous ne terminerons pas ce rapport sans rendre justice et sans adresser de sincères éloges à M. Minangoin: il a donné à l'agri-

culture de la colonie, depuis qu'il en a la direction, une impulsion toute nouvelle et qui permet de présager pour l'avenir les plus heureux résultats.

C^r DE GASPARIN,

Membre de l'Institut, Président de la Société Paternelle.



RAPPORT

DE M. A. GOUIN

MEMBRE DE LA COMMISSION DES FINANCES.

MESSIEURS,

Votre commission des finances m'a chargé de vous présenter le rapport annuel qu'elle vous doit sur les comptes du dernier exercice et sur le budget de l'année qui le suit.

Les éléments dont se compose ce travail sont renfermés dans un cadre qu'il nous est permis, vu le peu de variations dont il est susceptible aujourd'hui, d'admettre comme base normale de notre état financier, sauf certaines dépenses *extraordinaires* que nous aurons encore à supporter pendant quelques années, pour le complément nécessaire à l'appropriation finale de la Colonie.

Le nombre des jeunes détenus admis à Mettray est presque constamment le même chaque année : il s'élève de 550 à 550. En arrivant à cette limite, nous avons entièrement rempli les engagements que nous avons pris, dès l'origine, envers le gouvernement. C'est sur cette base que reposent toutes nos appréciations budgétaires; et, comme l'allocation de 70 centimes par enfant, que nous paie le Ministre de l'Intérieur, est insuffisante pour couvrir les dépenses de toute nature auxquelles donnent lieu l'entretien matériel et l'éducation industrielle, morale et religieuse de chaque colon, il en est résulté que, plus les admissions dans la Colonie se sont étendues, plus il y a eu nécessité, pour nous, de chercher à nous créer des ressources autres que celles qui nous viennent des allocations ordinaires du gouvernement. Nous avons déjà fait de

grands pas dans cette voie, en utilisant, autant que possible, le travail des enfants, sans toutefois nuire à leur éducation morale, qui est le principal but de nos efforts; mais cependant nous ne sommes pas encore parvenus à élever nos recettes ordinaires au niveau de nos dépenses, ainsi que nous le constatons dans le cours de ce rapport. Aussi nous trouvons-nous encore dans l'obligation absolue de solliciter du gouvernement les subventions qu'il a bien voulu nous accorder jusqu'à ce jour.

Tous les comptes de l'exercice 1852 nous ont été fournis par M. le Directeur de la Colonie; nous les avons trouvés parfaitement réguliers. Pour vous mettre à même d'en apprécier les résultats, nous allons vous les analyser sommairement.

COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'EXERCICE 1851,

Représentant le compte de gestion du Directeur de la Colonie pendant cet exercice.

RECETTES.

Recettes ordinaires :

1° Allocation de M. le Ministre de l'Intérieur pour les journées de présence des colons, dont le nombre a été de 555 en moyenne, qui ont produit un total de 195,977 journées, savoir :

Pour 63,025 journées de présence de Colons entrés avant le 1 ^{er} janvier 1849, à 0 fr. 80 c.	50,420	} 145,486 40
par journée.		
Pour 152,952 journées de présence des colons entrés depuis le 1 ^{er} janvier 1849, à 0 fr. 70 c. par journée.	95,066 40	

A reporter. . . . 145,486 40

Report. . . . 145,486 40

2° Trousseaux des colons, savoir :

Demi-trousseaux de 119 colons admis en 1850 (2 ^e année), à 55 fr. c.	4,165	} 8,550 »
Demi-trousseaux de 119 colons admis en 1852 (1 ^{re} année), à 55 fr. c.	4,165	

3° Produit brut des ateliers professionnels ouverts à la Colonie. 40,810 16

A déduire les dépenses du personnel attaché à ces ateliers, savoir :

Traitements et gages des contre-maitres.	15,660 90	} 21,592 19
Nourriture, habillement, blanchissage, chauffage et éclairage	5,731 29	
Produit net	19,417 97	

4° Moulin de Maillé.—Produit brut de l'exploitation. 5,250 76

A déduire: Traitement et immunités du garde-moulin. 1,583 13

3,667 63

5° Agriculture :

Bénéfice net de l'exploitation agricole de 1852 déduction faite du montant des fermages, s'élevant à 11,500 fr. ci. 1,280 01

Prélèvement sur les approvisionnements appartenant à l'agriculture de l'exercice 1855. 719 62

6° Recettes diverses. — Escomptes, rabais sur les factures, etc. 3,991 36

Total des recettes ordinaires, *A reporter.* . 180,892 99

Report. — Total des dépenses ordinaires. 180,892 99

Recettes extraordinaires :

1° Subventions :			
Du Ministre de l'intérieur. 40,000	}	57,000	»
Du Ministre de l'agriculture 12,000			
Du Ministre de l'instruction publique 5,000			
2° Souscriptions et dons divers 3,250 60			} 84,426 57
3° Votes des conseils généraux des départements. 22,600			
4° Collectes des jurys et taxes abandonnées par les témoins. 1,595 77			
Total des recettes extraordinaires. 84,426 57			
Total général des recettes de toute nature. 265,319 36			
A quoi il faut ajouter l'excédant des recettes laissé disponible par l'exercice 1851, ci 37,826 54			
Ce qui porte le total général des ressources de l'exercice 1852 à fr. 303,145 90			

DÉPENSES.

Les dépenses afférentes au même exercice, et qui ont été faites jusqu'au 31 décembre 1852, s'élèvent à la somme de 279,250 f. 68 c. savoir :

Dépenses ordinaires :

1° Dépenses relatives aux colons (535 en moyenne) :		
Nourriture à 0 fr. 33 c. 87 mil. 66,591 58	}	106,794 43
Habillement et entretien à 0 fr. 1417. 27,777 98		
Blanchissage à 0 fr. 0485. 8,004 76		
Chauffage et éclairage à 0 fr. 02559. 4,625 51		
<i>A reporter.</i>		406,794 43

Report. 106,794 43

2° Trousseaux donnés à 115 colons libérés en 1852.		5,117 50
3° Employés attachés à la surveillance et à l'éducation des colons (29 agents). Traitement, nourriture, habillement, blanchissage, etc.		20,327 55
4° Personnel de l'administration. Traitements et immunités (11 agents).		17,795 79
5° Elèves-contre-maitres. Nourriture, habillement, etc. (9 élèves).		3,402 54
6° Instruction religieuse (2). Traitement de l'aumônier et frais divers.		2,867 75
7° Instruction primaire (5). Traitements, immunités et frais de classes.		5,828 46
8° Infirmerie et pharmacie (4). Traitements et immunités des	}	2,568 75
Sœurs. 996 15		
Honoraires des médecins. 1,011 50		
Médicaments et frais divers. 561 08		
9° Frais généraux d'instruction agricole professionnelle des colons et des élèves contre-maitres, partie du traitement du directeur de l'agriculture et frais divers.		3,944 80
10° Frais d'administration, savoir :		
Ports de lettres et affranchissements.		1,285 65
Commissions et ports de paquets.		1,056 75
Frais de voyages et déplacements.		1,567 59
Impression du rapport de 1851, bulletins, circulaires et frais de bureaux.		5,638 72
<i>A reporter.</i>		7,348 71
		166,647

<i>Reports.</i>	7,548 71	166,647 51
Allocation sur le produit du travail aux colons qui ont le mieux mérité, et récompenses diverses.	2,919 94	
Gratifications aux employés, caisse de retraite, annônes, pain distribué aux pauvres.	6,351 11	20,914 92
Frais d'enterrements et entretien du cimetière.	861 44	
Impositions et assurances contre l'incendie	356 15	
Dépenses diverses et menus frais.	3,097 57	
11° Agence de Paris, patronage des colons libérés, loyer, frais divers.	1,561 80	
12° Terrassements, entretien des routes et cours de la Colonie.	1,727 65	
13° Entretien et appropriation des bâtiments appartenant à la Colonie.	7,884 87	
14° Appropriation et location des bâtiments servant à l'administration.	3,970 71	
15° Entretien du mobilier général.	3,662 44	
16° Achats au compte de la lingerie.	21 59	
17° Achats au compte du mobilier général.	4,702 87	
Total des dépenses ordinaires.	fr. 211,094 51	

Dépenses extraordinaires :

1° Construction d'un appareil qui amène à la Colonie l'eau de la rivière la Choisille; machine, tuyaux et bassins.	18,291 53
<i>A reporter</i>	18,291 53
	211,094 54

<i>Report.</i>	18,291 53	211,094 54
2° Frais de construction de la buanderie avec ses appareils.	20,716 15	
3° Solde des frais de construction de quatre pavillons d'aisance.	2,101 85	
4° Commencement de construction d'un bâtiment destiné aux magasins d'approvisionnement et de matières premières.	3,515 01	
5° Construction de deux petits hangars annexés aux familles A et B.	540 59	
6° Frais de la quittance notariée d'un terrain acheté en 1851.	100 25	
7° Approvisionnements et achats faits au débit des comptes suivants ;		
Magasin général.	15,425 85	} 23,072 98
Bibliothèque.	129 65	
Mobilier agricole.	1,195 75	
Bestiaux.	6,321 75	
Total des dépenses extraordinaires. fr.	68,136 54	68,136 54
Total général des dépenses de toute nature. fr.	279,250 68	
Le total général des recettes de l'exercice 1852 est de.	303,145 90	
Excédant des recettes sur les dépenses.	25,915 22	
Cet excédant des recettes, conforme au résultat indiqué par la balance générale des comptes au 31 décembre 1852, est justifié par l'excédant des comptes débiteurs sur les comptes créditeurs, comme il suit :		

Comptes débiteurs.

En caisse à Mettray.	125 26	}	68,367 75
— chez M. le trésorier à Paris.	3,857 35		
— chez MM. Gouin à Tours.	34,978 30		
— chez l'agent général à Paris.	1,263 40		
Dû par M. le Ministre de l'Intérieur, pour solde de l'état de journées et de trousseaux du 4 ^e trimestre 1852, et pour frais de voyages de nouveaux colons.	20,860 75		
Dû par la caisse d'épargne de Tours	7,282 69		

Comptes créditeurs.

Sommes dues à divers fournisseurs, au 31 décembre 1852,	35,800 22	}	44,452 55
Dû aux colons pour leurs masses et pécules.	8,652 31		
Somme égale.	23,915 22		

Après avoir constaté l'exactitude des écritures passées pendant la durée de cet exercice, nous avons reconnu qu'elles concordaient avec l'inventaire fait au 31 décembre 1852. Voici le résultat de ce travail :

La valeur de l'actif, mobilier et immobilier de la Colonie, constatée par l'inventaire du 31 décembre 1851, s'élevait, savoir :

En valeurs mobilières et immobilières à	749,250 51	}	787,077 05
En valeurs de caisse à	37,826 54		
Cet actif s'est accru, pendant l'année 1852 :			
Par les valeurs mobilières de	27,797 44	}	72,860 80
Par les valeurs immobilières de	45,063 36		
Ce qui forme un total de	859,937 85		

Report. . . . 859,937 85

dont il faut déduire pour dépréciation et amortissement :

1 ^o Sur les valeurs mobilières.	10,013 27	}	42,220 97
2 ^o Sur les valeurs immobilières.	18,296 38		
3 ^o Pour emploi fait sur les valeurs de caisse au 31 décembre 1851, qui étaient de	37,826 54		
Et qui au 31 décembre 1852, ne sont que de	23,915 22	}	

Reste. fr. 817,716 88

dont la Colonie possède aujourd'hui la valeur, savoir :

En valeurs mobilières et immobilières.	793,801 66
En valeurs de caisse.	23,915 22

Ensemble. fr. 817,716 88

suivant détail porté à l'inventaire au 31 décembre 1852.

Il résulte, des détails qui précèdent, que, pendant l'année 1852, la moyenne des colons a été de 535; ce qui donne un total de 195,977 journées de présence. Les dépenses ordinaires s'étant élevées à fr. 211,094 34 c., la répartition de cette somme par tête et par journée de colon se trouve être de fr. 1,077.

En 1851, la moyenne des colons a été 548, ou 200,148 journées de présence, pour une dépense ordinaire de fr 206,303 24, donnant fr. 1,067 par tête et par journée de colon.

Il n'y a donc entre ces deux exercices qu'une légère différence pour la dépense générale de chaque colon.

La comparaison, dans les détails, donne les résultats suivants :

Pour la nourriture, le prix de la journée a été de	0 33 87	en 1852
Et de	0 30 87	en 1851

Cette augmentation de 05 c. par journée se justifie par diverses circonstances :

Le prix de la viande s'est élevé de 05 c. par kilog. ; la récolte du blé ayant été moins favorable en 1852 qu'en 1851, le prix du pain s'en est ressenti ; la consommation des légumes, quoique fournis par les produits de la Colonie, a également donné lieu à un accroissement de dépenses, attendu que le prix en a été calculé au cours moyen des marchés de Tours. Nous avons lieu de craindre qu'il en soit ainsi pour 1853 et 1854.

Le blanchissage par tête et par journée a été de 0 04 85 en 1852.
Et de 0 04 19 en 1851.

Cette dépense sera désormais sensiblement diminuée par suite de l'établissement de la buanderie qui fonctionne depuis le 1^{er} janvier 1853. Nous sommes aujourd'hui en mesure d'apprécier cette économie, qui ne sera pas moins d'un tiers de la dépense actuelle, c'est-à-dire plus de fr. 2,000 par année.

Le produit net des ateliers a été, en 1852, de fr. 49,417 97 au lieu de fr. 43,436 67 obtenus en 1851. Voilà une amélioration dont nous devons nous féliciter à tous les points de vue ; car elle n'est pas favorable seulement à nos finances, elle prouve en même temps qu'un plus grand nombre de colons ont pu se former dans le travail des ateliers.

Dans les dépenses extraordinaires figure une somme de fr. 39,107 64 pour la construction d'un appareil, de machines, de tuyaux et bassins destinés à faire monter à la Colonie les eaux de la Choissille, et pour l'établissement d'une buanderie. Comme complément de cette double exécution, une somme de fr. 15,000 sera encore prélevée sur l'exercice de 1853. Ce sera donc un total de fr. 54,107 66, au lieu de la somme de fr. 45,000 qui avait été prévue pour cet objet. Cet excédant de dépense a été nécessité par les considérations suivantes : des tuyaux en fonte, sur une longueur de 600 mètres, ont été substitués aux tuyaux en tôle, que l'on avait cru d'abord pouvoir adopter, et que l'on a ensuite abandonnés pour offrir plus de résistance à la pression que l'élévation des eaux produira. Ce service sera ainsi plus sûrement garanti

contre tout accident pendant un long espace de temps. Cela a occasionné une augmentation de fr. 5,000 environ. D'un autre côté, par une construction nouvelle, on a placé la lingerie et l'ouvroir près de la buanderie. Cette réunion offre des avantages incontestables pour le service journalier. De plus, les anciens bâtiments ont été utilisés pour l'agrandissement du logement des Sœurs de charité, dont le nombre a dû s'accroître proportionnellement à celui des colons. La dépense de cette nouvelle construction a coûté près de fr. 6,000, et forme le complément de l'excédant de crédit de fr. 9,000 que nous venons de signaler.

Nous ne saurions, à l'occasion de cette dépense, trop rappeler combien ces travaux hydrauliques sont profitables à la Colonie, sous tous les points de vue. Dans un établissement de cette importance, la privation d'eau se fait sentir à chaque instant. Aujourd'hui la Colonie, quoique placée sur un sol élevé, s'en trouvera abondamment pourvue. Ce sera pour elle une condition de salubrité, d'économie et en même temps de sécurité en cas d'incendie dans ses nombreux bâtiments.

Toutes les pièces de dépenses sur lesquelles repose la comptabilité de l'exercice que nous venons d'examiner sont régulières sous tous les rapports, ainsi que les écritures auxquelles elles ont donné lieu. Ce résultat dans un travail si compliqué est une nouvelle preuve du zèle et de la capacité des agents qui en sont chargés.

Nous avons eu sous les yeux les comptes de caisse arrêtés au 31 décembre 1852 ; leur exactitude est parfaite. Nous en avons donné décharge à M. le trésorier, dont le concours nous est toujours de la plus grande utilité.

BUDGET DE L'EXERCICE 1853.

Nous avons accepté l'appréciation des dépenses et des recettes du budget de 1853, présenté par M. le directeur de la Colonie.

Ce budget est établi sur la présence de 550 colons, donnant en moyenne 200,750 journées.

RECETTES.

Les recettes ordinaires et extraordinaires sont évaluées à la somme de fr. 285,605 22, comme suit :

Recettes ordinaires :

1° Produit de l'allocation de M. le Ministre de l'Intérieur pour les journées de présence des colons, savoir :		
Pour 100 colons admis avant le 1 ^{er} janvier 1849, donnant 36,500 journées à 0 fr. 80 c. 29,200 »	}	144,175 »
Pour 450 colons admis depuis le 1 ^{er} janvier 1849 et à admettre en 1853, donnant 164,250 journées à 0, 70 c. 114,975 »		
2° Trousseaux payés par l'Etat :		
Demi-trousseau de 109 colons admis en 1851 (2 ^e année), à 35 fr. 3,815 »	}	8,015 »
Demi-trousseau de 120 colons qui pourront être admis en 1853 (1 ^{re} année), à 35 fr. 4,200 »		
3° Produit net des ateliers de la Colonie. 15,000 »		
4° Produit des ventes du magasin. 1,000 »		
5° Produit net de l'exploitation du moulin de Maillé 2,000 »		
6° Produit de l'agriculture 1853. 10,500 »		
Total des recettes ordinaires, A reporter		180,690 »

Report. 180,690 »

Recettes extraordinaires :

1° Subventions :		
De M. le Ministre de l'intérieur. . . . 40,000	}	58,000 »
De M. le Ministre de l'agriculture . . . 12,000		
De M. le Ministre de l'instruction publ. 6,000		
2° Souscriptions et dons divers. 7,000 »	}	81,000 »
3° Votes des conseils généraux. 15,000 »		
4° Collectes des jurys et taxes abandonnées par les témoins. 1,000 »		
Total des recettes extraordinaires.		81,000 »
A quoi il faut ajouter l'excédant disponible, légué par l'exercice 1852, ci.		<u>25,915 22</u>
TOTAL général des ressources de toute nature, attribuées à l'exercice 1853.		<u>285,605 22</u>

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires sont évaluées comme suit :

Dépenses ordinaires.

1° Dépenses relatives aux colons (550 en moyenne), donnant 200,750 journées de présence, savoir :		
Nourriture à 0, 35 c. par journée. 70,262 50	}	114,427 50
Habillement et entretien à 0, 15 c. 30,112 50		
Blanchissage à 0, 04 c. 8,050 »		
Chauffage et éclairage à 0, 03. 6,022 50		
2° Trousseau à donner à 100 colons qui seront libérés en 1853, à 45 fr. 4,500 »		
A reporter.		118,927 50

<i>Report.</i>	118,927	50	
5° Employés à la surveillance des colons.	20,000	»	
4° Personnel de l'administration.	17,000	»	
5° Élèves contre-maitres.	4,000	»	
6° Instruction religieuse.	3,000	»	
7° Instruction primaire.	4,000	»	
8° Instruction professionnelle agricole des colons et des élèves contre-maitres.	4,000	»	
9° Infirmerie et pharmacie.	4,000	»	
10° Frais généraux d'administration :			
Ports de lettres et affranchissements.	1,200	»	} 21,200 »
Frais de bureaux.	1,000	»	
Commission et ports de paquets.	1,000	»	
Frais de voyages et déplacements	1,500	»	
Impositions et assurances	500	»	
Impression de rapports, circulaires et dépenses diverses.	2,000	»	
Allocation sur le produit du travail aux colons qui ont le mieux mérité, gratifications aux employés, aumônes et secours.	7,000	»	
Dépenses imprévues.	5,000	»	
Caisse de retraite des employés.	2,000	»	
11° Patronage des colons libérés. Agence de Paris.	3,000	»	
12° Entretien et réparations :			
Des bâtiments.	7,000	»	} 15,000 »
Du mobilier général.	4,000	»	
Des routes et cours de la Colonie.	4,000	»	
<i>A reporter.</i>	214,127	50	

<i>Report.</i>	214,127	50
13° Locations par baux :		
Des fermes de Foissé, les Gaudières et la Motte.	10,500	} 11,500 »
Maison de La Marche, pour le Directeur de l'agriculture.	1,000	
14° Intérêts du prix d'acquisition de bâtiments et terrains situés dans le voisinage de la Colonie, et nécessaires à son administration.	4,000	»
15° Achats pour la lingerie.	5,000	»
Total des dépenses ordinaires.	254,627	50
<i>Dépenses extraordinaires.</i>		
1° Solde de la construction du bâtiment de la buanderie.	6,000	} 50,977 72
2° Solde de la construction de l'appareil hydraulique.	9,000	
3° Hangar pour un atelier de marbrerie.	3,000	
4° Hangar pour l'agriculture.	1,200	
5° Construction d'une maison d'employé.	6,000	
6° A-compte sur une acquisition de biens situés autour de la Colonie, et dont la valeur, y compris les frais, est de 120,000 fr.	25,777 72	
Total des dépenses extraordinaires.	50,977	72
Ce qui donne pour total général des dépenses de toute nature en 1853. 285,605 22		
somme égale aux recettes prévues pour le même exercice.		
Les dépenses ordinaires, mises en regard des recettes ordi-		

naires présentent une insuffisance de fr. 55,957 50. Ce déficit ne peut pas, sans doute, être admis comme un état normal. Diverses éventualités sont de nature à l'atténuer : l'amélioration successive dans le produit des ateliers de la Colonie, le plus ou le moins d'importance des dons particuliers et des sommes votées par les conseils généraux. C'est ainsi qu'en 1852, l'insuffisance réelle n'a été que de 56,000 fr. Mais nous ne sommes pas malheureusement arrivés au moment où nous n'aurons à nous préoccuper que de nos dépenses ordinaires; il nous reste encore à pourvoir à des dépenses extraordinaires assez considérables, et notamment à la dette de 120,000 fr. que nous avons contractée récemment pour l'acquisition de terres et de bâtiments dont la Colonie se trouvait déjà en jouissance, à titre de location seulement, et qu'elle a été obligée de prendre, par suite du décès du propriétaire, pour éviter d'en être dépossédée, ce que les besoins du service de la colonie ne permettaient pas. Sur cette dette, 25,000 fr. environ seront payés par le budget de 1855, avec les ressources extraordinaires qui lui sont attribuées, et dont la subvention extraordinaire que le gouvernement nous accorde forme le principal élément. Nous serons encore débiteurs d'un solde de 95,000 fr.; cet engagement, sans doute considérable, se justifie par l'urgence qu'il y avait à le contracter, dans l'intérêt vital de la Colonie; mais en même temps nous reconnaissons que nous avons besoin de compter sur la continuation de l'assistance du gouvernement pour ne pas être au-dessous de l'œuvre que nous avons entreprise, œuvre qu'il n'est plus permis d'abandonner devant les résultats produits chaque jour par la Colonie de Mettray. Ce n'est pas un établissement particulier: cette fondation appartient aujourd'hui à l'humanité, à la Société qu'elle contribue à moraliser dans une de ses bases les plus essentielles. C'est ce que nous avons compris, et c'est ce qui ne nous permet pas de douter du concours de toutes les personnes qui, jusqu'à ce jour, ont si généreusement répondu à notre appel.

Parmi les dépenses extraordinaires portées au budget de 1855,

il en est une qui vient à l'appui de ce que nous avons déjà avancé dans ce rapport, c'est la création d'un nouvel atelier, dont l'appropriation exigera une avance d'environ 5,000 fr. Cet atelier, qui aura pour but d'assurer aux colons une nouvelle profession comme ouvriers pour le travail des marbres, profitera surtout aux enfants de certaines villes où s'exerce cette industrie. Ce sera une voie de plus qui leur sera ouverte pour gagner honorablement leur vie, et d'un autre côté ce sera un nouvel élément pour accroître les produits annuels de la Colonie.

Là se terminent les observations financières que nous avons à vous présenter. Permettez-nous, Messieurs, d'y ajouter quelques mots que nous inspire un sentiment bien douloureux qui nous domine et que vous partagez tous. Dans cette réunion annuelle, où nous sommes accoutumés à nous retrouver tous, nous regardons autour de nous, et nous n'apercevons plus l'homme auquel, avec juste raison, nous accordions, à un si haut degré, notre estime et notre amitié. Nous étions habitués, devant la création de la Colonie de Mettray, à prononcer deux noms que nous aimions à confondre dans l'expression de notre reconnaissance. Aujourd'hui, celui de M. de Courteilles n'est plus, pour nous, qu'un souvenir, mais souvenir impérissable. Nous n'oublierons jamais son dévouement infatigable pour faire le bien, son abnégation personnelle pour assurer la réalisation d'une des plus belles pensées qui aient été conçues par la philanthropie éclairée. Mieux que personne, nous avons su apprécier les hautes qualités qui distinguaient M. de Courteilles, et qui, à juste titre, lui ont fait obtenir l'estime de tous ceux qui l'ont connu. Rendons ici, à sa mémoire, ce nouvel hommage; mais, en même temps, offrons à M. DeMetz, dont le zèle et le dévouement pour la Colonie de Mettray n'ont pas été moindres que ceux de M. de Courteilles, l'expression de notre vive reconnaissance pour la courageuse détermination qu'il a prise, en continuant, seul, une direction dont le fardeau, jusqu'à ce jour, a été partagé entre lui et l'homme de bien qu'il ne regrette pas moins vivement que nous. Remercions-le d'une résolution si généreuse

et si utile pour la prospérité de la Colonie; notre concours ne lui fera pas défaut, et nous serons heureux de lui prouver aussi combien sont sincères les sentiments d'estime et d'attachement qu'il a su nous inspirer.

SOCIÉTÉ PATERNELLE.



LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

FONDATEURS ET SOUSCRIPTEURS

DEPUIS LA FONDATION DE LA COLONIE DE METTRAY.

EXERCICES 1839 A 1853.

Nota. Les sommes versées pendant les premiers exercices sont inscrites dans les listes imprimées à la suite des rapports qui ont été publiés annuellement.

DONS COLLECTIFS 1839-1853.

LES
COURS IMPÉRIALES.

- d'Agen,
- d'Aix,
- d'Amiens,
- d'Angers,
- de Bourges,
- de Colmar,
- de Dijon,
- de Douai,
- de Limoges,
- de Lyon,
- de Metz,
- de Nancy,
- de Nîmes,
- d'Orléans,
- de Poitiers,
- de Rennes,
- de Toulouse.

Le parquet de la Cour Impériale de Paris.

LES CONSEILS
GÉNÉRAUX
DES
DÉPARTEMENTS

de l'Aisne,
de l'Allier,
des Alpes (Basses-),
des Alpes (Hautes-),
de l'Ardeche,
des Ardennes,
de l'Aube,
de l'Aude,
de l'Aveyron.
du Calvados,
de la Charente,
du Cher,
de la Corrèze,
de la Côte-d'Or,
des Côtes-du-Nord,
de la Creuse,
de la Dordogne,
du Doubs,
de la Drôme,
de l'Eure,
d'Eure-et-Loir,
du Finistère,
du Gard,
de l'Hérault,
de l'Indre,
d'Ille-et-Vilaine,
d'Indre-et-Loire,
de l'Isère,
du Jura,
de Loir-et-Cher,
de la Loire,
de la Loire (Haute-),
de la Loire-Inférieure,
du Loiret,
de Maine-et-Loire,
de la Manche,
de la Marne,
de la Marne (Haute-),
de la Mayenne,
de la Meurthe,
de la Meuse,
du Morbihan,
de la Moselle,
de la Nièvre,
du Nord,
de l'Oise,
de l'Orne,
du Pas-de-Calais,
du Puy-de-Dôme,
des Pyrénées (Basses-),
des Pyrénées (Hautes-),
du Rhin (Haut-),
du Rhône,
de Saône-et-Loire,
de la Saône (Haute-),
de la Sarthe,

Suite
DES CONSEILS
GÉNÉRAUX
DES
DÉPARTEMENTS

de la Seine,
de Seine-et-Marne,
de Seine-et-Oise,
des Sèvres (Deux-),
de la Somme,
du Tarn,
du Var,
de Vaucluse.
de la Vendée,
de la Vienne,
de la Vienne (Haute-),
des Vosges,
de l'Yonne.

LES TRIBUNAUX
CIVILS
DE
1^{re} INSTANCE

d'Angers,
de Béziers,
de Blois,
de Bourges,
de Châteaudun,
de Châteauroux,
de Châtelleraut,
de Fontenay-le-Comte,
de Laval,
de Limoges,
de Loches,
de Nancy,
de Nantes,
de Napoléon-Vendée,
d'Orléans,
de Poitiers,
de Romorantin,
de Saint-Pons,
de Tours.

LES CONSEILS
MUNICIPAUX

de Bourges,
de Dourdan,
de Limoges,
de Poitiers,
de Tours,
de Versailles,

LES TRIBUNAUX
DE COMMERCE

de Dourdan,
de Poitiers.

COLLECTES
DES
JURYS

de l'Aisne,
de la Charente-Inférieure,
de la Corrèze,
de la Creuse,
des Deux-Sèvres,
de la Haute-Vienne,
d'Indre-et-Loire,
de Loir-et-Cher,
du Loiret,
de Maine-et-Loire,
de la Mayenne,
de la Sarthe,

Suite
DES COLLECTES
DES JURYS. { de la Seine,
de Seine-et-Marne,
de Seine-et-Oise,
de la Vendée,
de la Vienne.

La Commission du Travail envoyée à Mettray
en 1849 par la Chambre des Représen-
tants, et composée de

MM. de VOGUÉ,
AMABLE-DUBOIS,
DEMESMAY,
GIRODON,
GILLON,
BESLAY,
LENORMANT.

Le Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour de Cassation.

Le Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour Impériale { d'Angers,
de Limoges,
de Paris.

L'Ordre des avocats près le tribunal civil de Tours.

La chambre des avoués à la Cour Impériale de Limoges,

La chambre des avoués de 1^{re} instance d'Orléans,

La chambre des avoués de 1^{re} instance de Paris,

La chambre des notaires { de Poitiers,
de Pontoise.

La chambre des commissaires-priseurs de la Seine.

L'école de médecine de Poitiers.

L'école de droit de Poitiers.

Une conférence d'avocats stagiaires à Paris, par les mains de M. VUATRIK,
l'un d'eux.

LES
SOCIÉTÉS
D'AGRICULTURE { de l'Hérault,
de l'Indre,
de Ménars,
de Meaux,
de Tours,
de la Vienne.

La Société des sciences et arts d'Orléans.

La Société de bienfaisance de Limoges.

L'Association de la Providence, à Paris.

QUÊTES { par madame de SPARRE, le jour de l'inauguration de la cha-
pelle de la Colonie de Mettray;
par M. MÉNASSIER, curé de Saint-Michel (quête faite à Saint-
Etienne de Limoges);
par M. PELLETIER, à Orléans;
quête faite à Tours, après un sermon du R. P. LACORDAIRE.

Souscription ouverte à Limoges, pour la fondation à la Colonie de Mettray
d'une maison qui porte le nom de cette ville.

La conférence de Saint-Vincent de Paul. { à Bar-Je-Duc,
à Poitiers.

La Société d'Assurances Mutuelles pour les pères de famille, dirigée par
M. ABRIA-LABORDE, à Loches.

LES LYCÉES
OU COLLÈGES { d'Amiens (classe de philosophie, M. Debs, professeur).
de Bourbon-Vendéc,
de Châtellerault,
de Fontenay-le-Comte,
de Limoges,
de Luçon,
de Melle,
de Ménars,
de Niort,
d'Orléans, par les soins de M. Désrozières, professeur.
Id. (classe de philosophie, M. DEBS, professeur),
de Poitiers,
de Rochefort,
de Saintes,
de Saint-Jean-d'Angely,
de Saint-Maixent,
de Tours (fonctionnaires et élèves).

L'Académie du collège de Pontlevoy (Loir-et-Cher).

LES
ÉLÈVES { de l'École néopédique, dirigée par M. Louis LECLERC, à Paris;
de l'Institution Loubens, à Paris.

MM. les officiers du 8^e régiment de hussards, en garnison à Tours.

La brigade de gendarmerie de Tours.

L'ADMINISTRA-
TION { du *Journal d'Indre-et-Loire*;
du théâtre de Tours.

LA LOGE { des francs-maçons, à Lorient;
des élus de Sully, à Brest.

Les réfugiés polonais en résidence à Tours.

La garde nationale à cheval de Tours,

Témoins de l'arrondissement de Tours ayant abandonné au profit de la
colonie les taxes auxquelles ils avaient droit.

Souscription de divers habitants de Poitiers, par les soins de M. DELALLEAU.

MEMBRES FONDATEURS.

MM.

ACHARD, artiste dramatique, à Paris.

ADAM, propriétaire, à Tours.

AGASSE (Guillaume), ancien chef de bureau au ministère des finances, à Paris.

AGASSE (Valéry), employé aux finances, à Paris.

AGASSE (Henri), notaire honoraire, à Paris.

AGOULT (la comtesse Marie d'), à Paris.

AIGLE (le comte Henri de l'), ancien député, à Paris.

ALLIBERT, agent de change, à Paris.

ALLIER, secrétaire général de la Société de patronage des jeunes garçons
pauvres, à Paris, directeur de la colonie de Petit-Bourg.

AMARAL, Portugais, à Lisbonne.

MM.

AMELOT DE CHAILLOU, (le marquis) à Paris.
 ANDRÉ (Jean), ancien receveur général d'Indre-et-Loire, à Tours.
 ANDRÉ (Louis), négociant, à Paris.
 ANDRYANE (Alexandre), à Paris.
 ANGLADA (le docteur), médecin de la colonie de Mettray, à Tours.
 ANISSON-DUPERRON, ancien député, à Paris.
 ARAGO (François), ancien député, à Paris.
 ARBOUVILLE (le général de division d'), à Paris.
 ARDIT, ancien chef de la section des prisons au ministère de l'Intérieur.
 ARMET DE L'ISLE, Procureur Impérial, à Melun.
 ARRIGHI DE PADOUE, (le marquis) maîtres des requêtes au conseil d'Etat, à Paris.
 AUBERNON (d'), ancien pair de France, à Paris.
 AUBERY (le marquis d'), au château de la Fontaine-d'Angé (Vienne).
 AUVRAY (Louis), propriétaire, à Tours.
 AUVRAY (le baron), maire de Fondettes, près Tours.
 ANONYME, versé par M. Dupont en 1839.
 — versé par M. Demetz en 1839.
 — versé par M. Demetz en 1842.
 — envoyé par la poste en 1844.
 — envoyé de Dijon en 1844.
 — envoyé de Poitiers par M. Guerry de Champneuf en 1846.
 — versé en 1848.

BACOT (César), ancien député, à Paris.
 BANÈS père, ancien directeur de chemin de fer d'Orléans, à Paris.
 BANÈS fils, élève du collège Rollin, à Paris.
 BARATIER (Aristide), ancien avoué, à Paris.
 BARBET, chef d'institution, à Paris.
 BARIC DELAHAYE, ancien membre du conseil gén. d'Indre-et-Loire, à Tours.
 BARON (Auguste), propriétaire, à Saint-Prix (Marne).
 BARRAUD, notaire, à Cognac.
 BARROT (Odilon), ancien député, ancien ministre de l'Intérieur, à Paris.
 BARROT (Ferdinand), ancien député, conseiller d'Etat, à Paris.
 BARTHOLDI-WALTER (le baron), à Tours.
 BASTA (Jacques), propriétaire, à Paris.
 BAUBOUIN, à Paris.
 BEAUMONT (le comte de), ancien pair de France, à Paris.
 BEAUMONT (Elie de), juge au tribunal de 4^{re} instance, à Paris.
 BEAUMONT (Gustave de), ambassadeur de France en Angleterre, ancien député, à Paris.
 BEAUMONT (madame veuve), à Château-Thierry.
 BEAUSSIER, juge au tribunal civil, à Tours.
 BEDOUE, notaire, à Tours.
 BÉGÉ (Achille), ancien préfet, à Montpellier.
 BELLART (mademoiselle), à Paris.
 BELLISLE-CANTIER (madame veuve), à Tours.
 BELLISLE-VIOT, propriétaire, à Tours.
 BENOIST, avocat, à Paris.
 BÉRANGER (J. P. de), à Passy.
 BÉBARD (Simon), ancien receveur général, à Bourges.
 BÉBARD (Victor), à Paris.
 BÉBARD (madame Éd.), à Bel-Air, près Tours.
 BÉRENGER, ancien pair de France, à Paris.
 BERGERON-D'ANGUY, receveur général, à Bar-le-Duc (Meuse).

MM.

BERGEVIN, président du tribunal civil, à Blois.
 BERRIAT SAINT-PRIX, ancien magistrat à Tours, substitut du procureur général Impérial, à Paris.
 BERTIN DE VAUX, ancien pair de France, général de brigade, à Paris.
 BERTIN (P. C.), ancien avocat, à Orléans.
 BESNARDIÈRE (comte de la), membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Sorigny, près Tours.
 BEZANÇON (Antoine-Louis), ancien négociant, à Paris.
 BIENCOURT (la comtesse de), à Paris.
 BIENCOURT (le marquis de), à Paris.
 BIDAULT (Ernest), propriétaire, à Tours.
 BILLAULT, négociant, à Dourdan.
 BILLING (le baron), ancien chargé d'affaires de Madrid et de Naples, à Paris.
 BINEAU, peintre, à Tours.
 BINGER, propriétaire, à Nancy.
 BIRON (le marquis de), ancien pair de France, à Paris.
 BIRON-COURLANDE (le prince de), à Polnisch (Prusse).
 BIZEMONT (E de), propriétaire, à Vignay (Seine-et-Oise).
 BLAIN, négociant, à Paris.
 BLANC (Jean), banquier, à Paris.
 BLOSSEVILLE (le vicomte de), à Paris.
 BLOUET (Abel), architecte, ancien inspecteur général des prisons de France, à Paris.
 BOCQUET (madame veuve).
 BOCHETAL, conseiller de préfecture, à Tours.
 BOILESVE-DESROYERS, membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Langeais.
 BOISDENEMETS (le marquis de), à Paris.
 BOISDENEMETS (la marquise de), à Paris.
 BOISDENEMETS (le comte de), à Paris.
 BOISDENEMETS (la comtesse de), à Paris.
 BOIS LE COMTE (Ernest de), chef d'escadron d'état-major, à Paris.
 BOIVIN (Émile), membre du conseil général de Seine-et-Oise, à Dourdan.
 BONAFOUS (le chevalier Mathieu), membre correspondant de l'Institut, à Turin.
 BONDY (de), ancien pair de France, à Paris.
 BONNARDIÈRE (le baron de la), ancien membre du conseil général de Seine-et-Oise, à Paris.
 BONJEAN, propriétaire, à Paris.
 BOUDIN DE VESVRES, notaire, à Paris.
 BOULEY (Henri) Professeur à l'École vétérinaire d'Alfort.
 BOULLET, ancien pair de France, à Paris.
 BOURCARD (J. J.), à Paris.
 BOURGONN DE LAYRE, conseiller à la cour Impériale de Poitiers.
 BOUTARD (Ch.), propriétaire, à Tours.
 BOUVIER (monseigneur), évêque du Mans.
 BOUZEMONT, avocat, à Paris.
 BOYARD, président de chambre à la cour Impériale d'Orléans.
 BRIZARD, avocat, à Tours.
 BROCARD (Léon), colonel d'état-major, à Paris.
 BROCARD père, maire de Valenton (Seine-et-Oise).
 BROSSAYS DE SAINT-MARC (monseigneur), évêque de Rennes.
 BRULEY, ancien préfet, à Tours.
 BUCHERON, propriétaire, à Tours.
 BUDAN DE RUSSÉ, juge au tribunal civil, à Tours.

MM.

BUFFAULT, receveur général de la Meuse, à Bar-le-Duc.
 BULLOT-HOUSSARD, meunier, à Esvres, près Tours.
 BUXTON (sir Edw.), à Londres.
 BYRON (lady Noël), à Paris.
 CADET GASSICOURT, pharmacien, à Paris.
 CAFFARELLI (le comte Joseph de), ancien pair de France, député au corps législatif, à Paris.
 CAMBACÈRES (comte de), ancien pair de France, sénateur, à Paris.
 CALMON, ancien député, à Paris.
 CALMON fils, maître des requêtes au Conseil d'État, à Paris.
 CAMUS DU MARTROY (le baron), maître des requêtes, à Paris.
 CARAMAN (le duc de), ancien pair de France, à Paris.
 CARRÉ (Franck), ancien pair de France, président de la cour Imp. de Rouen.
 CARRÉ-NAU, maire à Semblançay (Indre-et-Loire).
 CARS (le duc Des), ancien pair de France, à Poitiers.
 CARTERON, ancien négociant, à Paris.
 CASATI, ancien notaire, à Lyon.
 CASSIN (Amédée), agent de la Société de la morale chrétienne, à Paris.
 CÉZARD (Nicolas), négociant, à Nancy.
 CÉZARD (mademoiselle Malvina), à Nancy.
 CÉZARD (mademoiselle Sophie) à Nancy.
 CHABROL-CHAMÉANE (le comte de), avocat, à Paris.
 CHALAIS-PÉRIGORD (le comte de), à Paris.
 CHAMBRY, ancien maire du 4^e arrondissement, à Paris.
 CHAMPOISEAU (Noël), propriétaire, à Tours.
 CHAPER, ancien préfet, à Nantes.
 CHARDIN, à Paris.
 CHARDON-LAGACHE, négociant, à Paris.
 CHARNIZAY (le baron de), membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Charnizay, près Loches.
 CHARRIER, (le chevalier de) ancien maire de Moulins (Allier).
 CHASLES, ancien député, ancien maire à Chartres.
 CHASTELLUX (le comte L. de), ancien pair de France, à Paris.
 CHATAUD, négociant, à Paris.
 CHAUMONT (de).
 CHAUMONT (mademoiselle de).
 CHAUAUDON (G. de), à Paris.
 CHAUAUDON (madame de), à Paris.
 CHAUAUDON (mademoiselle de), à Paris.
 CHAZELLES (Léon de), député au Corps Législatif, à Paris.
 CHÉGARAY, avocat général à la Cour de cassation, ancien député, à Paris.
 CHERUBINI (Salvador), à Paris.
 CHESNON jeune, négociant, à Paris.
 CHEUVREUX fils (Casimir), négociant, à Paris.
 CHEVALIER-CURT (Esprit), ingénieur pyrotechnique, à Paris.
 CHOLLET, propriétaire, à Ablon (Seine-et-Oise).
 CHONNAUX DU BUISSON, à Bayeux.
 CHOPIN D'ARNOUVILLE, ancien préfet, au Puy.
 CINTRÉ (le comte de), ancien préfet, à Rennes.
 CLAUSSONNE (J. de), à Nîmes.
 CLÉMENT, ancien député, à Paris.
 CLÉMENT DE RIS, propriétaire, à Versailles.
 CLOQUET (Jules), médecin, à Paris.
 COCHIN, (Augustin), docteur en droit, maire-adjoint du 40^e arr., à Paris.

MM.

COEURET DE SAINT-GEORGE, avocat, à Paris.
 COLLINET, à Paris.
 COMBE (de la), ancien colonel d'artillerie, à Tours.
 CONTY, propriétaire, ancien membre du Conseil général d'Indre-et-Loire, à Châtellerault.
 CORBIN, notaire, à Paris.
 CORBIN, premier président de la cour Impériale de Bourges.
 CORCELLE (de), ancien député, à Paris.
 CORDIER, à Montreuil.
 CORMIER, receveur particulier, à Loches.
 CORNE, ancien député, à Paris.
 COSBY-NESBITT (Miss), à Londres.
 COTELLE, notaire, ancien député, à Paris.
 COTTIER (Maurice), ancien député, à Paris.
 COURBE, ancien négociant, à Poitiers.
 COURTEILLES (M^{me} la vicomtesse de) douairière, à Mettray.
 COURTEILLES (le vicomte Hermann de Brétignères de), ancien membre du conseil général d'Indre-et-Loire, fondateur-directeur de la colonie de Mettray.
 COURTEILLES (le comte de), maréchal de camp, à Paris.
 COURTEILLES (le vicomte Ludovic de), à Paris.
 COURTIVRON (le marquis de), ancien député, au château de Bussy (Côte-d'Or).
 CREULLY (M^{lle}), à Paris.
 CROSNIER, député au Corps législatif, à Paris.
 CROUÉ (Auguste), propriétaire, à Tours.
 CUNIN-GRIDAINE, ancien député, ancien ministre du commerce, à Paris.
 CUNIN-GRIDAINE (M^{me}), à Paris.
 CURZAY (le vicomte de), ancien préfet, à Curzay (Vienne).
 CURZAY (le vicomte Octave de) fils, à Curzay (Vienne).
 DABRIN, avoué de première instance, à Paris.
 DAILLY, maître de poste, à Paris.
 DALEIZETTE, peintre de portraits.
 DALLOZ, ancien député.
 DAMAS (le baron de), à Hautefort (Dordogne).
 DAMAINVILLE, conseiller référendaire à la Cour des comptes, à Paris.
 DAMBRIS, maire de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).
 DARAS, receveur général, à Angoulême.
 DAUPHIN, propriétaire, à Preuilly (Indre-et-Loire).
 DAWEMPORT (Mistress).
 DECAMPS, banquier, à Rouen.
 DE CAZES (le duc), ancien pair de France, à Paris.
 DE CAZES (M^{me} la duchesse), à Paris.
 DE CAZES (Frédéric), à Paris.
 DE CAZES (le duc Louis), à Paris.
 DE CAZES (M^{lle} Henriette), à Paris.
 DEHAUSSY DE ROBÉCOURT, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
 DEHEN, ancien inspecteur de l'instruction primaire, à Tours.
 DEJEAN, (le baron) maréchal de camp, à Tours.
 DEJEAN (M^{me} la baronne), à Tours.
 DELAHAYE, président de Chambre à la Cour Impériale de Paris.
 DELAHAYE, négociant, à Tours.
 DELANGLE, premier président de la Cour Impériale de Paris, conseiller d'Etat.
 DELALAIN, propriétaire, à Paris.

MM.

DELARUE (Alfred), receveur particulier des finances, à Paris.
 DELARUE, à Gènes.
 DELAVALLADE, propriétaire, à Paris.
 DELBOS, administrateur des hospices, à Bordeaux.
 DELESSERT (le baron Benjamin), ancien député, à Paris.
 DELESSERT (François), ancien député, membre de l'Institut, trésorier de la Société paternelle, à Paris.
 DELESSERT (Gabriel), ancien préfet de police, à Paris.
 DELONDRE, propriétaire, à Paris.
 DELORE, propriétaire, à Paris.
 DELORE (Eugène) fils, à Paris.
 DELORE (M^{me}), à Paris.
 DEMADIÈRES-MIRON, vice président de la commission des prisons, à Orléans.
 DEMANCHE, notaire, à Paris.
 DE METZ, fondateur directeur de la colonie de Mettray, membre du conseil général de Seine-et-Oise, conseiller honoraire à la cour Impériale de Paris.
 DEMIDOFF (le prince de), à Saint-Petersbourg.
 DEMOLLIENS, négociant, à Tours.
 DENIS (Alexandre), notaire, à Saint-Germain-en-Laye.
 DENOYEYS (M^{me} v^e), à Paris.
 DEPIERRE (M^{me} v^e), à Paris.
 DEROUET (Jules), juge au tribunal civil, à Tours.
 DESCLIOZEUX (Ernest), ancien maître des requêtes, à Paris.
 DES-ÉTARDS, à la Forêt-de-Roy (Seine-et-Oise).
 DES FRANCS, président du tribunal civil, Tours.
 DESJOBERT, député au Corps Législatif, à Paris.
 DES MARS, propriétaire, à Villeseptier (Indre-et-Loire).
 DESONDES, chef d'escadron au régiment des guides.
 DESROZIERS, propriétaire, à Paris.
 DESROZIERS (Athanase), à Paris.
 DESROZIERS (M^{me} v^e), à Paris.
 DIARD, conseiller à la Cour Impériale d'Orléans.
 DIARD, président de chambre à la cour Impériale de Riom.
 DIÉTRICH (de), ancien député, à Niederbronn (Bas-Rhin).
 DMOCHOWSKI, officier polonais, à Tours.
 DONON (Eugène), propriétaire, à Paris.
 DOUET jeune, propriétaire, à Tours.
 DRÉE (M^{me} la marquise de), à Paris.
 DREUX, notaire, à Paris.
 DUCASTEL, notaire honoraire, à Saint-Germain-en-Laye.
 DUCHATEL (le comte Tanneguy), ancien député, ancien ministre de l'intérieur, à Paris.
 DUCHEMIN-RIBOU, maître d'hôtel, à Tours.
 DUFRESNE (M^{me}), à Paris.
 DUMAS (le général comte), ancien député, à Paris.
 DUPRAT (Benjamin), libraire, à Paris.
 DUPUIS, vice-président du tribunal civil, à Orléans.
 DURAND (A.).
 DURAND SAINT-AMAND, préfet du département de Vaucluse.
 DUREL, avoué, à Tours.
 DURIEU, chef de section au ministère de l'intérieur, à Paris.
 DUVEYRIER, inspecteur général des prisons, à Paris.
 EARLE (Charles), aux Grands-Capucins, près Tours.

MM.

EHRMANN (Auguste), à Strasbourg.
 EICHTHAL (Adolphe d'), banquier, à Paris.
 EICHTHAL (Louis d'), Banquier à Paris.
 ENTRAIGUES (d'), ancien préfet d'Indre-et-Loire, à Valençay.
 ENTRAIGUES (M^{me} d'), à Valençay.
 ESTOURNELLE (M^{me} L. d'), directrice de la poste, à la Flèche.
 FABRICIUS (le chevalier de), à Châtillon (Loiret).
 FALLOUX (de), ancien député, ancien ministre de l'instruction publique, à Paris.
 FANTIN DES ODOARDS (le général), à Napoléon-Saint-Leu (Seine-et-Oise).
 FAUCHER (Léon), ancien représentant, ancien Ministre de l'Intérieur.
 FAUCHEUX, avocat, à Tours.
 FAUQUET (J.), maire de Bolbec (Seine-Inférieure).
 FEBVOTTE, ancien maire, à Tours.
 FELTRE (le duc de), ancien pair de France, à Paris.
 FERRAND, maître de forges, à Raveau (Nièvre).
 FERRY, avocat, ancien membre de l'assemblée constituante, à Nancy.
 FÉZENSAC (le duc de), ancien pair de France, à Paris.
 FÉZENSAC (le comte de), capitaine d'état-major, à Paris.
 FILLEAU, gérant de l'*Industriel*, à Paris.
 FISSIAUX (l'abbé), fondateur-directeur du Pénitencier agricole de Marseille.
 FISSOUR, membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Loches.
 FLAHAULT (le comte de), ancien pair de France, à Paris.
 FLANDIN (Ch.), avocat à la Cour Impériale de Paris, ancien représentant.
 FLAVIGNY mère (la vicomtesse de), à Paris.
 FLAVIGNY (le Comte de), ancien pair de France, député au corps législatif, à Paris.
 FLERS (la marquise de), à Paris.
 FLEURY, vice-président au tribunal de première instance, à Paris.
 FONTAINE, architecte à Paris.
 FONTETTE (de), ancien député, à Paris.
 FORESTIER (le vicomte de), à Paris.
 FORSTER, à Londres.
 FOUCHER (Victor), conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
 FOUCHER (M^{lle}), à Paris.
 FOUGIERES (le comte de), à Paris.
 FOULD, ancien député, sénateur, ministre d'État, à Paris.
 FOURNIER (H.), imprimeur, à Tours.
 FOURNIER, à Cognac.
 FOYE, membre du conseil général de Seine-et-Oise, à Étréchy.
 FRANCUET, curé, à Montargis.
 FRÉBAULT, avocat à Nevers.
 FRÉMONT, conseiller à la Cour Impériale d'Orléans.
 FRÉNOY, avoué, à Amiens.
 FRESNAYE, membre du conseil général d'Eure-et-Loir, à Illiers.
 FREULLEVILLE (le baron de), membre du conseil général d'Indre-et-Loire.
 FRÉVILLE (le baron de), ancien pair de France, à Paris.
 FROBERVILLE, (mademoiselle Adélaïde de), à Orléans.
 FRY (mistress Elisabeth), à Upton (Angleterre).
 GALICHON (de), négociant, à Charnay.
 GALOS, ancien député, à Paris.
 GAMARD, avoué de première instance, à Paris.
 GARNIER, ancien député, à Avallon.

MM.

GARNIER (Achille), payeur, à Bar-le-Duc.
 GARNIER (Adolphe), professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, à Paris.
 GARNEAU (Alexandre), propriétaire, à Angers.
 GASPARI (le comte de), ancien pair de France, ancien ministre, président de la Société paternelle, à Paris.
 GASSON, receveur général, à Rennes.
 GAUDICHON-DESPREZ, membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Tours.
 GAUDON père, avocat, au Blanc (Indre).
 GAUDON fils, curé, à Fléré-la-Rivière (Indre).
 GAUBRIOT (M^{me}), à Tours.
 GAUJA, ancien préfet de la Loire-Inférieure.
 GAULLIER, colonel d'état-major, à Saumur.
 GAUTIER, membre du conseil municipal de Seine-et-Oise.
 GAUTHIER DE CHARNACÉ, conseiller à la Cour Impériale de Paris.
 GAUTHIER, membre du conseil général de Seine-et-Oise, à Paris.
 GAUTRON-GENTY, membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Amboise.
 GAYARD, ancien géomètre en chef du cadastre, à Tours.
 GERDOLLE, directeur de l'Association des pères de famille, à Paris.
 GERVAIS (A. M.), membre du conseil d'arrondissement de Rambouillet, à Paris.
 GILHARD (P. M.), membre du conseil d'arrondissement de Riom, à Aigueperse.
 GILLET (Charles), colonel de gendarmerie, à Chartres.
 GILLOU (Paulin), ancien député, à Paris.
 GIRARD, couvreur, à Mettray.
 GIRARDIN (Emile de), ancien député, à Paris.
 GIRAUD (A.), ancien payeur, à Vannes, ancien agent comptable de la colonie de Mettray.
 GIRAUD (Camille), avocat, à Paris.
 GIRAudeau père, ancien maire, à Tours.
 GIRAudeau fils, négociant, à Paris.
 GLADSTONE (William) banquier, à Londres.
 GLADSTONE (M^{me} William), à Londres.
 GONDON DE FRILEUSE, substitut du procureur général à la cour Impériale de Paris.
 GOREZ, propriétaire, à Versailles.
 GOUIN (Alexandre), ancien ministre du commerce, député au Corps Législatif, à Paris.
 GOUIN (Eugène), banquier, à Tours.
 GOUIN (Charles), propriétaire, à Tours.
 GOURCY (le comte de), à Paris.
 GOUV-D'ARCY (le comte B. de), maire de Marines (Seine-et-Oise).
 GOYON (le vicomte de), à Paris.
 GRACIEN, avoué, à Paris.
 GRAMMONT (le comte de), ancien pair de France, à Paris.
 GRANDIDIER, notaire, à Paris.
 GRANGE (le marquis de la), ancien député, à Paris.
 GRANGE (comte de la), à Azay-sur-Indre, près Loches.
 GRAVERON (M^{me} de), à Heudreville (Eure).
 GRIFFON DE PLEINEVILLE, chef de division à la préfecture d'Orléans.
 GROS (Bernard), négociant, à Paris.
 GRUS (Alexandre)
 GUAY DES TOUCHES, propriétaire, au château de la Villette (Mayenne).
 GUÉRET (M^{lle}), à Paris.
 GUÉRIN, architecte, à Tours.
 GUERNON DE RANVILLE (le comte de), ancien député, ancien ministre, à Ranville (Calvados).

MM.

GUERRY, avocat, maire de Beaumont-la-Chartre (Sarthe).
 GUERRY DE CHAMPNEUF, avocat à Poitiers.
 GUILLEMOT, ancien sous-directeur des finances, à Paris.
 GUIZOL, propriétaire, à Rochecorbon (Indre-et-Loire).
 GUIZOT, ancien député, ancien ministre des affaires étrangères, à Paris.
 GUYARD-DELLALAIN, avocat à la Cour d'appel, député au Corps Législatif, à Paris.
 GUYET-DESFONTAINES, ancien député, à Paris.
 HACHETTE, libraire, à Paris.
 HAINGUERLOT (Georges), ancien membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Villandry.
 HAINGUERLOT (James), membre du conseil général d'Indre-et-Loire.
 HALLÉ, conseiller à la Cour Impériale, à Paris.
 HALPHEN, ancien adjoint du maire du deuxième arrondissement de Paris.
 HARDOIN, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
 HARRISSON-BLACK, aux Capucins, près Tours.
 HARLÉ, ancien député, à Paris.
 HARTMANN (Frédéric), ancien député, à Paris.
 HARTMANN (Albert), à Paris.
 HATON, conseiller à la Cour Impériale, à Paris.
 HAUSSEVILLE (Othon d'), secrétaire d'ambassade, à Paris.
 HAUSSEVILLE (la comtesse d'), à Paris.
 HÉBERT (M^{me} V^e J. B.), propriétaire, à Rouen.
 HÉLY-D'OISSEL, maître des requêtes, à Paris.
 HENRY, ancien préfet, à Rennes.
 HÉRAULT (Victor), maire de Vouvray (Indre-et-Loire).
 HÉRAULT (Alexandre), propriétaire, à Angers.
 HÉRICART DE THURY, (le vicomte), conseiller d'Etat, à Paris.
 HILL, avocat de la Reine, à Londres.
 HOCHET, ancien conseiller d'Etat, à Paris.
 HOTTINGUER (Henri), banquier, à Paris.
 HOUSSARD, propriétaire, maire de Chanceaux (Indre-et-Loire).
 HUBERT, ancien délégué général pour l'enseignement du chant dans les écoles primaires, à Paris.
 HUBERT (M^{me}), à Paris.
 HUERNE DE POMMEUSE, membre correspondant de l'Institut, à Paris.
 HUET (M^{me} V^e), à Paris.
 HULIN-PELGÉ, propriétaire, à Tours.
 HURÉ (Armand), curé à Ballan (Indre-et-Loire).
 ICARD, négociant, à Paris.
 IMBERT DE MAZÈRES, ancien préfet, à Poitiers.
 INISSON (Auguste), propriétaire, à Paris.
 ISAMBERT, avoué de première instance, à Paris.
 ISLE (Georges d'), propriétaire.
 IZALGUIEN (Eugène), à Chaillot.
 JACOB (Jules), à Paris.
 JACQUEMIN-BELLISLE, architecte des prisons à Tours.
 JACQUINOT-GODARD, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
 JAHAN (Charles), propriétaire, à Tours.
 JAMESON, propriétaire, à Paris.
 JOMARD, membre de l'Institut, à Paris.
 JOUBERT-BONNAIRE, maire à Angers.

MM.

JOURDAIN, ancien magistrat, à Neufchâtel.
 JUGE jeune, administrateur des hospices, à Tours.
 JULIEN, ancien représentant, avocat, à Tours.
 KELLY (Georges), à Londres.
 KELLY (miss Adèle), à Londres.
 KELLY (miss Louisa), à Londres.
 KOENIGSWARTER, avocat, député au Corps Législatif, à Paris.
 LACAVE (Louis), maire d'Orléans, député au Corps Législatif, à Paris.
 LAFALLOTTE (Alexandre), à Paris.
 LAFAYETTE (Georges de), ancien député, à Paris.
 LAFENESTRE, négociant, à Orléans.
 LAMIRANDE, banquier, à Poitiers.
 LAMOTTE, agent comptable de la colonie de Mettray, à Paris.
 LAMY (Eugène), conseiller à la cour Impériale de Paris.
 LANJUINAIS (Victor), ancien député, à Paris.
 LAPPARENT (le comte de), ancien préfet, à Bourges.
 LARCLAUZE, agronome, à Monts (Vienne).
 LA ROCHE-AYMON (de), ancien pair de France, à Paris.
 LAULY, notaire, à Tours.
 LAURANCE, membre du conseil général d'Indre-et Loire, à Richelieu.
 LAURENT aîné, propriétaire, à Blois.
 LAVRIL, négociant, à Paris.
 LEBATARD, propriétaire, à Paris.
 LEBOEUF (Louis), ancien député, sénateur, à Paris.
 LEBRETON DE VONNE, propriétaire, à Tours.
 LEBRUN, ancien pair de France, à Paris.
 LECLERC (Louis), ancien directeur de l'École néopédagogique, à Paris.
 LECOIN, avocat, à Paris.
 LECOMTE, concessionnaire du chemin de fer d'Orléans à Vierzon.
 LECOMTE, notaire, à Paris.
 LEFEBVRE aîné, ancien agent de change, à Paris.
 LEFEBVRE (Antonin), conseiller à la cour Impériale de Paris.
 LEFEBVRE (Charles), ancien négociant, à Paris.
 LEFRANÇOIS, ancien officier de marine, à Lorient.
 LÉGÉ-SAINT-ANGE, avocat, à Paris.
 LEGEAY fils (Achille), à Paris.
 LEGENTIL (Charles), ancien pair de France, président de la chambre de commerce, à Paris.
 LEGENTIL fils (Alexandre), à Paris.
 LEGENTIL, conseiller à la cour d'appel de Poitiers.
 LEGER, médecin, à Paris.
 LÉGIER, conseiller à la Cour Impériale d'Orléans.
 LEGRAND, (mad^e v^e), à Paris.
 LEGROS (madame veuve), à Paris.
 LEHON (H.), à Paris.
 LEHOX (Léon), négociant, à Tours.
 LEHOX fils, négociant, à Tours.
 LEJOUTEUX, ingénieur de marine, à Bourguet.
 LELONG (Paul), architecte, à Paris.
 LELONG, ancien député, à Château-du-Loir (Sarthe).
 LEMAIRE, avocat à Paris.
 LEMASSON, directeur de la colonie de Lesparre (Gironde).

MM.

LEMERCIER, imprimeur-lithographe, à Paris.
 LENOBLE, à Versailles.
 LÉPINAY (le baron de), administrateur des hospices, à Nantes.
 LÉPINE (Paul), à Paris.
 LÉROUX, ancien notaire, à Paris.
 LEROY, avocat, à Paris.
 LEROY (André), pépiniériste, à Angers.
 LESAGE (M. et madame), à Reignac (Indre-et-Loire).
 LESCAZES (madame), à Montflanquin (Lot-et-Garonne).
 LESQUEN (monseigneur de), évêque de Rennes.
 LETISSIER, propriétaire, à Paris.
 LETOURNEUX, procureur général à la cour Impériale de Riom.
 LIANCOURT (le duc de), membre du conseil général des hospices, à Paris.
 LIÉBERT, (le baron) propriétaire, à Tours.
 LOCQUET, ancien député, à Paris.
 LOUAIL, capitaine de commerce, à Lorient.
 LOUVANCOURT (de), notaire honoraire, à Chartres.
 LOYNES (de), ancien député, à Paris.
 LUBIENSKI, employé à la colonie de Mettray.
 LUPIN aîné, propriétaire, à Paris.
 LUPIN jeune, négociant, à Paris.
 LURASCO, membre de la commission des prisons, à Amsterdam.
 LUYNES (le duc de), membre du conseil général de Seine-et-Oise, ancien représentant, à Dampierre.
 LYON, négociant, à Paris.
 MACAREL, conseiller d'Etat, à Paris.
 MACKENSIE (Georges), gentilhomme anglais, à Jersey.
 MAIGRET père (Louis), propriétaire, à Vincennes, Seine.
 MALLARD, propriétaire, à Paris.
 MALLET (le baron James), banquier, à Paris.
 MANUEL, agent comptable des vivres, à Metz.
 MARCELLOT, ancien maire, à Paris.
 MARCHAND-DUPLESSIS, contrôleur en chef du bureau de garantie, à Paris.
 MARDELLE (le baron de la), ancien procureur général à Amiens.
 MARESCHAL (Jules), jurisconsulte, à Amiens.
 MAREUIL (le baron de), ancien pair de France, à Paris.
 MAREUSE, maire de Suèvres (Loir-et-Cher).
 MARGERIE (Jacquin de), ancien receveur d'enregistrement, à Neuilly-sur-Seine.
 MARGERITE, propriétaire, à Paris.
 MARGUERON (Antoine), administrateur des hospices, à Tours.
 MARION, vice-président du tribunal civil, à Nantes.
 MARLHON (la comtesse).
 MARMOD, secrétaire général de la préfecture de la Meuse, à Bar-le-Duc.
 MARTELL, ancien député, à Paris.
 MARTIN, propriétaire, à Tours.
 MARTIN (Émile), à Paris.
 MARTIN, à Paris.
 MARTIN (du Nord), ancien ministre de la justice, à Paris.
 MARTIN-PASCHOUF, pasteur de l'Église consistoriale de Paris.
 MARTINEAU, ancien banquier, à Paris.
 MARTINEAU (madame), propriétaire, à Tours.
 MARTINEAU (mademoiselle Elisa), à Tours.
 MARTINET, président du comité agricole, à Châtellerault.

MM.

MASSON, propriétaire, à Paris.
 MAUGE DU BOIS-DES-ENTES, conseiller à la cour Impériale d'Orléans.
 MAURICE (James), propriétaire, au Plessis (Indre-et-Loire).
 MENOT, avoué, à Montmorillon (Vienne).
 MERRUAU (madame), à Tours.
 MERTIAN, gérant des forges et fonderies de Montataire (Oise).
 MESLIN, ancien conseiller à la cour Impériale de Paris.
 MESSIER, avoué de 1^{re} instance, à Versailles.
 MEYRONNET SAINT-MARC (de), conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
 MICHELOT (Auguste), ancien chef d'institution, à Paris.
 MINORET, ancien négociant, à Paris.
 MIREAU, administrateur des hospices, à Tours.
 MOLROGIER (de), ancien directeur des contributions indirectes de Rennes, à Arras.
 MOISANT (Charles), propriétaire, à Tours.
 MOISANT (Pèdre), à Tours.
 MONGALVY (Théodore), ancien maître des requêtes, ancien maire, à Paris.
 MONTALIVET (le comte de), ancien pair de France, à Paris.
 MONTAUD, maître des requêtes, à Paris.
 MONTEBLANC (le comte de), à Paris.
 MONTEAU, concessionnaire de la maison centrale de Fontevault.
 MONTEBELLO (la duchesse de), à Paris.
 MORAND (le docteur), médecin de la colonie de Mettray, à Tours.
 MOREAU-CHRISTOPHE, ancien inspecteur général des prisons, à Paris.
 MOREL D'ARLEUX, notaire, à Paris.
 MORLOT (Monseigneur le Cardinal), archevêque de Tours.
 MORNAVY (le marquis de), ancien député, à Paris.
 MOROGUES (la baronne de), à Orléans.
 MOROGUES fils (le baron A. de), membre du conseil général du Loiret, à Orléans.
 MONTEMART (le vicomte de), député au Corps Législatif à Paris.
 MOSBOURG (le comte de), ancien pair de France, à Paris.
 MOUILLEFERT (madame veuve), au Blanc (Indre).
 MOURAIN DE SOURDEVAL, juge au tribunal civil de Tours.
 MOURRE, conseiller à la cour Impériale, à Paris.
 MOUZINHO DA SILVEIRA, portugais, ancien ministre du roi Jean VI, à Paris.
 MUREL (madame), à Versailles.
 NADAULT DE BUFFON, chef de division au ministère des travaux publics, à Paris.
 NICOD, ancien député, à Paris.
 NORMAND (madame veuve), à Tours.
 OGEE, ancien député, à Paris.
 Orléans (la famille d').
 Louis-Philippe 1^{er}, Roi.
 Marie-Amélie, Reine.
 Madame Adélaïde.
 le duc d'Orléans.
 la duchesse d'Orléans.
 le duc de Nemours.
 le comte de Paris.
 ORSANO (le comte d'), ancien pair de France, sénateur, grand chancelier de la légion d'honneur, à Paris.
 OTT (Georges), architecte de la colonie de Mettray, à Tours.
 OUDIN-DUCHEMIN, médecin-vétérinaire, à Tours.
 OURCHES (le comte Léon d'), vice-président honoraire de la Société paternelle, à Metz.

MM.

PAILLET, avocat à la cour Impériale, à Paris.
 PARRAN (F.), ancien préfet de la Mayenne, à Paris.
 PASSERAT DE SILLANS, à Seyssel.
 PASSY (Antoine), ancien député, ancien ministre, à Paris.
 PASTORET (le marquis Amédée de), à Paris.
 PATAILLE, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
 PATURLE, ancien pair de France, à Paris.
 PÉAN (madame veuve), à Tours.
 PECOUL, conservateur des hypothèques, à Tours.
 PÉCIAUX, ancien chef des travaux agricoles de la colonie de Mettray.
 PELET, (le baron) (de la Lozère), ancien ministre de la guerre, sénateur à Paris.
 PELISSOT CROUÉ, banquier, à Tours.
 PELUCHE (mesdemoiselles Charlotte et Amélie), à Chartres.
 PELLEPORT (la marquise de), à Charleville (Meuse).
 PELLETIER (Victor), vicaire général, à Orléans.
 PERCHERON, employé aux finances, à Paris.
 PÉRIGNON (le baron), ancien député, à Paris.
 PÉRIGNON, caissier central du Trésor, à Paris.
 PÉRIGNON, (Alfred), maître des requêtes, à Paris.
 PERROT, conseiller à la cour Impériale d'Orléans.
 PERROT DE CHÉZELLES aîné, conseiller à la cour Impériale de Paris.
 PERTHUIS (le comte A. de), officier d'ordonnance, à Paris.
 PESSON (Alphonse), membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Château-renault.
 PESSON (Henri), agréé au tribunal de commerce, à Tours.
 PETINEAU, à Paris.
 PÉREIRE (J.), administrateur du chemin de Rouen, à Paris.
 PETIT (A. J. M.), ancien négociant, à Paris.
 PETIT fils (Eugène), avocat à la cour Impériale de Paris.
 PICHON-DUGRAVIER, conseiller à la cour Impériale d'Orléans.
 PICOT (Charles), juge au tribunal de première instance, à Paris.
 PICOT (Adrien), membre de la commission des prisons, à Genève.
 PIETKIEWICZ, nonce à la diète de Pologne, à Tours.
 PIETKIEWICZ fils, à Tours.
 PIGEON, maire de Villiers (Seine-et-Oise).
 PINSONNIÈRE (de la), ancien pair de France, à Paris.
 PIRON, sous-directeur des postes, à Paris.
 PISCATORY, ancien député, ancien ministre plénipotentiaire à Madrid.
 PLAISANCE (le duc de), ancien pair de France, sénateur à Paris.
 PLÉ, avocat, à Paris.
 PLEVEL (Ignace), facteur de pianos, à Paris.
 PLUM, négociant, à Rio Janeiro.
 POISSON, ancien notaire, à Paris.
 POMMIER (A.), directeur de l'*Écho des Halles*, à Paris.
 PONTOIS (de), ambassadeur de France, à Constantinople.
 PORCHER, conseiller à la cour Impériale d'Orléans.
 PORET (le comte de), à Mouchy-Saint-Éloi (Oise).
 PORTAU (Henri), à Versailles.
 POSSOZ, maire de Passy et membre du conseil général de la Seine.
 POTERIE (le comte Henri de la), propriétaire, à Tours.
 POULAIN DE BOSSAY, proviseur du lycée Saint-Louis, à Paris.
 POULTIER, président de Chambre à la cour Impériale de Paris.
 POURTALÈS-GORGIER (le comte de), à Paris.
 PRASLIN (duc de Choiseul), ancien pair de France, à Paris.

MM.

PRÉVAUX, capitaine en retraite, à Saint-Jean-d'Angely.
 PRUDHOMME (Auguste), vice-président au tribunal de première instance, à Paris.
 QUATREBARBES (le comte de), ancien député, à Angers.
 QUINEMONT (le marquis de), membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Tours.

RADNOR (Earl) Pair d'Angleterre.
 RAMBOURG, à Châteauvert (Nièvre).
 RAMON DE LA SAGRA, à Madrid, Espagne.
 RASCAS (le baron de), à Nantes.
 RÉAL (Félix), ancien député, à Grenoble.
 RÉCAMIER, médecin, à Paris.
 RECAPPÉ, notaire, à Argenteuil.
 RENDU (Ambroise), membre du conseil de l'Université, à Paris.
 RENTY (le baron Achille de), à Paris.
 RENTY (Valery de), à Lille.
 REVERDY (Ferdinand de), propriétaire, à Paris.
 REVERDY, ancien colonel de gendarmerie, à Tours.
 RICHEMONT (baron Paul DESBASSYNS de), député au Corps législatif, (Indre-et-Loire).
 RICHEMONT (la vicomtesse Alfred DESBASSYNS de), à Cangé, près Tours.
 RIGAUD (Louis), agent de change, à Paris.
 ROBIN, ancien notaire, à Paris.
 ROBIN, notaire, à Tours.
 ROCHE-BROCHARD (de la).
 ROCHEJACQUELEIN (le marquis de la), ancien député, à Paris.
 ROCHEJACQUELEIN (madame la comtesse de la), à Paris.
 ROCHÉ, négociant, à Tours.
 ROCHEUSE (de), propriétaire à Tours.
 RODRIGUES (Edouard), propriétaire, à Paris.
 RONCIÈRE LE NOURY (le baron de la), capit. de frégate, à Cracouville (Eure).
 RONCIN père, charpentier à la Membrolle, près Mettray.
 ROQUEBERT, notaire, à Paris.
 ROTHSCHILD (madame la baronne James de), à Paris.
 ROGILLÉ-COURBE, négociant, à Tours.
 ROULLEAU, agent de change, à Tours.
 ROUSSILLON, à Paris.
 ROUX-CARBONEL, concessionnaire de la maison centrale de Fontevault, ancien représentant.
 ROYER, ancien juge de paix, à Chantilly.
 RUFFIER, agent de change, à Paris.

SADÉ (Xavier de), ancien député, à Paris.
 SAGEY, ingénieur, à Tours.
 SAINT-AIGNAN, ancien préfet, à Lille.
 SAINT-BRIS, membre du conseil général des manufactures, à Amboise.
 SAINTE-OPPORTUNE (de), officier de cavalerie, à Bernay (Eure).
 SAINT-SEINE (de), membre du conseil général de la Côte-d'Or, à Paris.
 SALLANDBOUZE-LAMORNAIX, membre du conseil général des manufactures, député au corps législatif à Paris.
 SALMON fils (André), à Paris.
 SALVAGE DE FAVEROLLES (madame), à Paris.

MM.

SAULTY (madame A. de), à Paris.
 SAULTY (de), ctté, à Orléans.
 SAVARY, membre de l'Académie, à Paris.
 SAY (Horace), membre du conseil général de la Seine, à Paris.
 SCHICKLER (madame), à Paris.
 SCHMITZ (madame), à Paris.
 SÉGUIER fils (Armand), ancien conseiller à la cour Impériale de Paris.
 SENSIER (Théodore), notaire, à Tours.
 SÉRURIER, (le comte) ancien pair de France, à Paris.
 SEURRAT DE LA BOULAYE, propriétaire, à Orléans.
 SEURRAT DE LA BOULAYE (madame), à Orléans.
 SÉVIN-MAREAU, ancien représentant, maire d'Orléans.
 SGANZIN, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Lorient.
 SILHOL, banquier, à Alais (Gard).
 SIMÉON, (le baron) ancien préfet du Loiret.
 SIMONS, administrateur des messageries nationales, à Paris.
 SINGER (David), ancien négociant, à Paris.
 SMITH (Georges), propriétaire, à Loches.
 SMITH D'ENGY, propriétaire, à Loches.
 SOLMS (de), à Paris.
 SOUTHAMPTON (lord), à Londres.
 SOUTIF, membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Bourgueil.
 SPARRE (le comte de), général de division, ancien pair de France, à Paris.
 SURINGARD, président de la commission des prisons, à Amsterdam.
 SYDNEY-TURNER (le révérend), à Londres.

TAILLIS (le vicomte de), à Paris.
 TALLEYRAND (la duchesse de), à Paris.
 TARDIVEAU, propriétaire, à Paris.
 TASCHER (le comte de), ancien pair de France, à Paris.
 TASCHEREAU, ancien député, à Paris.
 TAVERNET, capitaine de vaisseau, à Paris.
 TAVERNIER père, (Charles), négociant, à Paris.
 TAVERNIER (Alfred), négociant, à Paris.
 TAVERNIER (Emile), négociant, à Paris.
 TERNAUX (Edouard), substitut du procureur général à la cour Imp. de Paris.
 TERNAUX (Mortimer), ancien député, à Paris.
 TESSEIRE, receveur général, à Grenoble.
 TESTE, ancien député, à Paris.
 THIARD (général comte de), ancien député, à Paris.
 THIBAUDEAU-DUMAS, banquier, à Poitiers.
 THIERRY, banquier, à Gisors.
 THOMAS (le Dr), médecin, à Tours.
 THOMAS, à Amboise.
 THUMERY (la comtesse de), à Graffigny (Haute-Marne).
 TIÉTARD, architecte, à Tours.
 TIXIER, ancien colonel de la garde nationale, à Chartres.
 TOCQUEVILLE (le comte de), membre de l'Institut, ancien député, ancien ministre, à Paris.
 TONNELLÉ, chirurgien en chef de l'hôpital de Tours.
 TONNELLÉ fils (Alfred), à Tours.
 TORRIGIANI (le marquis Charles de), à Florence.
 TOURIN, inspecteur des prisons, à Paris.

MM.

TOURIN, ancien notaire, à Paris.
 TOURNELLE (de la), procureur général à Dijon.
 TRACY (le comte de), ancien député, à Paris.
 TROTTET (Frédéric).
 TRY (Charles), conseiller à la cour Impériale, à Paris.
 TRY (madame Charles), à Paris.

VALADE (madame veuve), propriétaire, à Fontainebleau.
 VALIN (Louis), propriétaire, à Ballan (Indre-et-Loire).
 VANIN (Charles), conseiller à la cour Impériale, à Paris.
 VARENNES (madame de), supérieure de l'Hôtel-Dieu, à Orléans.
 VARIGAULT, avoué, à Tours.
 VATRY (de), ancien député, à Paris.
 VAUFRELAND (le vicomte de), ancien magistrat, à Paris.
 VAUX (le baron de), à Paris.
 VAUX (le baron de), du Cher, à Paris.
 VAUZELLES (de), premier Président à la cour Impériale d'Orléans.
 VERDIER (Paul) avocat à la cour Impériale de Paris, agent général de la Société Paternelle, à Paris.
 VERICELL, (vice amiral comte) ancien pair de France, à Paris.
 VERNES (Charles), sous-gouverneur de la Banque de France, à Paris.
 VIEFVILLE, notaire, à Paris.
 VILLEFEU, juge suppléant au tribunal de Laval.
 VILLIERS (Léopold de), propriétaire à Orouy (Oise).
 VILLIERS (la vicomtesse de), née de Courteilles, à Paris.
 VILLIERS (le vicomte Fernand de), à Paris.
 VILLIERS-DU-TERRAGE (le vicomte de), ancien pair de France, à Paris.
 VERSEY (le vicomte de), propriétaire à Versey (Vienne).
 VILHARMOIS (le comte de la), propriétaire, à Montgoger (Indre-et-Loire).
 VILLERMÉ, membre de l'Institut, à Paris.
 VILLERMONT, notaire, à Tours.
 VINÉAU (de), à Tours.
 VINCLAIR (Léon).
 VIOT (Edmond), à Tours.
 VIOT-PRUDHOMME, membre du conseil d'arrondissement, à Tours.
 VIVANT, propriétaire à Paris.
 VIVIEN, ancien député, ancien ministre de la justice, à Paris.
 VOGUÉ (le marquis de), ancien représentant, à Paris.
 VOIZOT, juge au tribunal de première instance, à Paris.
 VOYER, ancien maire de Loches.
 VOYER-D'ARGENSON, ancien député, aux Ormes (Vienne).
 VUITRY, ancien député, à Paris.

WALEWSKI (le comte), à Paris.
 WALWEIN, ancien maire de Tours, conseiller de préfecture, à Alger.
 WATTRINGUE, juge d'instruction, à Saint-Omer.
 WILSON (Daniel), à Paris.
 WOLOWSKI, avocat à la Cour Impériale de Paris, ancien représentant.
 YVER, notaire, à Paris.

ZUBER père, fabricant, à Mulhouse.
 ZUBER fils, fabricant, à Mulhouse.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS.

MM.

ABADIE de BARREAU (d'), au château de Castex (Gers).
 ABBATTUCCI, Garde des Sceaux, Ministre de la justice, député au Corps Législatif, à Paris.
 ABOT, administrateur des hospices, à Tours.
 AGASSE (madame veuve), à Paris.
 ADELON, professeur à l'école de médecine, à Paris.
 ALCAN (Michel), ingénieur, ancien Représentant, professeur à l'école des Arts et Métiers, à Paris.
 ALTON-SNÉE (le comte d'), ancien pair de France, à Paris.
 ANSELIN, ingénieur en chef de l'Indre, à Châteauroux.
 ARCHDÉACON (Madame Caroline), à Paris.
 ARNAULD (d'), intendant militaire, à Rennes.
 ARNAULT-MÉNARDIÈRE, conseiller à la cour Impériale de Poitiers.
 ASSAILLY (d'), propriétaire, à Niort.
 AUBIN, avoué, à Lorient.
 AUBRY, à Paris.
 AUBRY DE LA BORDE, membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Loches.
 AUBOY (Hippolyte), à Lavaur (Tarn).
 AUSTIN, gentilhomme de la chambre de S. M. Britannique.
 ANONYME, par M. le comte de Gasparin, 1840.
 — d'Amiens, par M. de Villermé, 1840.
 — d'Orléans, 1841.
 — par un élève d'une pension, à Paris.
 — par l'évêché d'Orléans, 1841.
 — par M. l'abbé Pelletier, à Orléans, 1841.
 — par le même, 1842.
 — par le même, 1842.
 — déposé à l'Agence à Paris, en 1843.
 — déposé à la Colonie, 1843.
 — par M. Grados, à Tours, 1843.
 — par madame Mouzinho da Silveira, à Paris, 1843
 — d'octobre 1843.
 — par MM. Carette et Minguet, 1844.
 — par M. Saint-Bris, à Amboise, 1845.
 — d'août 1845.
 — par madame D***, à Lorient 1846.
 — versé en 1848.

BACON et ANGOT, négociants, à Paris.
 BAILLEUL, négociant, à Tours.
 BALLY, négociant, à la Villette.
 BARA, aumônier du collège de Lorient.
 BAR (la comtesse de), à Paris.
 BARRAS, aumônier du collège de Lorient.
 BARROIS, juré.
 BARRY (l'abbé), curé à Bar-le-Duc.
 BASSET, née LANGLOIS (Madame), au château de Verdilly (Aisne).
 BASTERRÈCHE, receveur général à Pau.
 BAUCHERON DE BOISSOUY, juge au tribunal civil de Gien.
 BAUDEMOLIN, ingénieur en chef, à Tours.
 BAUGÉ, agent de la police municipale, à Tours.

MM.

BAYRE (le baron de), propriétaire à Vendôme.
 BEAU, architecte, à Paris.
 BEAUMARIÉ, à Orléans.
 BEAUMONT (le comte de), membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à Sonzay.
 BEAUVAIS, avocat, à Lorient.
 BÉCAVIN, censeur au collège de Pont-Levoy.
 BEDOUET, directeur des postes, à Tours.
 BEDOUET, curé de Mettray.
 BELOT, juré de Loir-et-Cher.
 BELLAND, avoué de 1^{re} instance, à Paris.
 BELLANGER, à Tours.
 BELLE, notaire, à Tours.
 BELLISLE (mademoiselle), à Tours.
 BERNARD, greffier en chef de la cour de cassation, à Paris.
 BERNARD DE MAUCIAMS, président du tribunal civil de Versailles.
 BERNAUD, juré de Loir-et-Cher.
 BERTIN, à la Chaussée (Oise).
 BERNARD (F.), négociant, à Angers.
 BESNÉ, négociant, à Lorient.
 BESNÉ (madame veuve), à Lorient.
 BESSON, ancien pair de France, à Paris.
 BIEN-AIMÉ (Auguste), négociant, à Paris.
 BLAIN, conseiller à la cour Imp. de Nancy.
 BLANCHEMIN, homme de lettres, à Paris.
 BLANCHET, négociant, à Tours.
 BLANDIN, avocat, à Pau.
 BOCHER (Gabriel), bibliothécaire, à Paris.
 BODELIO, médecin, à Lorient.
 BOICERVOISE, membre de la commission des hospices, à Paris.
 BOIS-LE-COMTE (Louis de), propriétaire, à Tours.
 BOVIN, membre du conseil général de Seine-et-Oise, à Bourdan (au nom de ses enfants).
 BONJOUR, commissaire de marine, à Toulon.
 BONNAFOX (madame), à Paris.
 BONNARDIÈRE fils (Philibert de la), à Paris.
 BONNEFOY (de), à Paris.
 BOUBERS (la comtesse de), à Paris.
 BOUCHET, à Tours.
 BOUGÉ, à Tours.
 BOUILLARD (A.) conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.
 BOUILLON, ancien sous-préfet, à Saint-Pons (Hérault).
 BOULARD, négociant, à Orléans.
 BOULLET, ancien inspecteur des loteries, à Tours.
 BOUQUET, ancien avoué, à Paris.
 BOURGÈS (madame), à Paris.
 BOURRASSIN, négociant, à Lorient.
 BOURREAU, contre-maitre à la colonie de Mettray.
 BRAC DE LA PERRIÈRE (M. et M^{me}), à Bayonne.
 BROSSAYS, conseiller à la cour Impériale de Rennes.
 BROSTROEM, consul de Suède, au Havre.
 BROU, major de la marine, à Lorient.
 BROUSSEAU (madame), à Limoges.
 BUCHÈRE (Ambroise), avocat, à Paris.
 BURHEL, à Paris.

MM.

BUTENVAL, ambassadeur au Brésil.
 CADIEU, président de la cour Impériale de Rennes.
 CARPENTIER (mademoiselle), maîtresse de pension, à Orléans.
 CARRIÈRE, directeur de la maison centrale, à Limoges.
 CASTAIGNET, avoué, à Paris.
 CASTILLON DE SAINT-VICTOR (le vicomte de), à Chartres.
 CATINAUD, médecin à Limoges.
 CHAMBAUDIÈRE, inspecteur de l'hospice des Enfants-Trouvés.
 CHAMBRAY (le comte de), à Rennes.
 CHAMEROLLES, à Paris.
 CHANDESRIS (Edouard), ancien avoué, à Tours.
 CHARBEL, inspecteur des contributions directes, à Tours.
 CHARTON (madame veuve), à Paris.
 CHASTAINGT, médecin, à Limoges.
 CHAUBRY DE TRONCENARD (le baron), conseiller à la Cour Impériale, à Paris.
 CHEVIN, graveur sur bois, à Paris.
 CHRISTY DE LA PALLIÈRE, capitaine de vaisseau, à Lorient.
 CHRISTY DE LA PALLIÈRE (mademoiselle), à Lorient.
 CLANDGE, gentilhomme anglais, à Londres.
 CLAYE ET TAILLEFER, imprimeurs, à Paris.
 COCAULT, propriétaire, à Monts (Seine-et-Marne).
 COCHIN, ancien député de la Seine, à Paris.
 COLBERT (le comte de), lieutenant général, à Rennes.
 COLIN, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
 COMARTIN (Jules), avoué de 1^{re} instance, à Paris.
 COPEAUX, juge au tribunal civil de Paris.
 CORNERY, capitaine en retraite, à Tours.
 CORNUDET (Léon), maître des requêtes, à Paris.
 COUDREUX, à Chartres.
 COUPRY, avocat, à Paris.
 COURTOIS, notaire honoraire, à Orléans.
 COUSIN, médecin, à Saint-Jean-d'Angely.
 CRAMAIL, juge au Tribunal de 1^{re} instance de la Seine, à Paris.
 CRÉMIN DE LA RIVIÈRE, juge à la Martinique.
 CROZAT (le D^r), médecin, à Tours.
 CRUÏCE (l'abbé), chanoine honoraire de Paris, supérieur de l'école ecclésiastique des hautes études.
 CURMER (madame veuve), à Paris.
 DAIGUZON, président du tribunal civil, à la Châtre (Indre).
 DAMAINVILLE (madame Charles, née de Margerie), à Paris.
 DAMMIEN, négociant, à Paris.
 DANICOURT, membre du conseil municipal, à Orléans.
 DANJAN, architecte, à Paris.
 DANJAN, vice-président au tribunal civil de la Seine, à Paris.
 DARU (le baron Eugène), propriétaire, au Clos-le-Roy (Marne).
 DAUBIGNY (madame), à Lorient.
 DAUNANT (le baron de), ancien pair de France, à Paris.
 DAUPHIN, à Tours.
 DAUPHIN, propriétaire, à Tours.
 DEBRONAY, à Paris.
 DEFONTAINE, membre du conseil général du Nord, à Lille.
 DECHABAC, à Limoges.

MM.

DECOURCY, propriétaire, à Poitiers.
 DELEFSNE (madame), à Lorient.
 DELANV, gentilhomme anglais, à Londres.
 DELAGE DE COURCY, à Orléans.
 DELAFOSSE, avoué de 1^{re} instance, à Paris.
 DELALLEAU, recteur de l'académie du Pas-de-Calais.
 DELAPORTE, propriétaire, à Meslay (Loir-et-Cher).
 DENIS, médecin, à Paris.
 DENOYER, vicaire général, à Orléans.
 DESJOMÈRES (le baron), à Nantes.
 DESMÉ (Louis), à Tours.
 DEVOYON père, à Limoges.
 DIARD, médecin, à Dourdan.
 DONÉ (Louis-Henry), avocat à la cour Impériale de Paris
 DOUCET-DUBREUIL, propriétaire, au Blanc (Indre).
 DOUDEAUVILLE (le duc de), maréchal de camp, à Paris.
 DOUVILLE, conseiller à la cour Impériale d'Orléans.
 DOUX (Jean), avocat, à Paris.
 DREUX, négociant, à Saint-Symphorien, près Tours.
 DUBODAN, procureur général à la cour Impériale de Rennes.
 DUBOIS, pharmacien, à Limoges.
 DUBOIS, à Limoges (pour divers).
 DUBOUETIEZ, capitaine de corvette, à Lorient.
 DUBOUETIEZ, notaire, à Lorient.
 DUBOUETIEZ (mademoiselle), à Lorient.
 DUCLOUX (madame veuve), à Orléans.
 DUFILHOL (Charles), capitaine, à Lorient.
 DUHAIL, substitut, à la Châtre.
 DUJONQUOY, à Reims.
 DUMONT, à Fontainebleau.
 DUPARC (Amédée), avoué de 1^{re} instance, à Paris.
 DUPONT (le comte), lieutenant général, à Paris.
 DUPONT (le vicomte), à Paris.
 DUPONT (Edouard), avocat, à Paris.
 DUPONT-DES-LOGES (monseigneur), évêque de Metz.
 DURSUS (Henri), propriétaire, aux Epées (Marne).
 DUVAL DE LA VILLEBOGARD, avocat général, à Rennes.
 DUVOISSIN, élève à l'école normale de Limoges.

EGRAZ, vicaire général, à Orléans.
 ERAT-OUDET (François), administrateur des messageries Laffitte et Caillard, à Paris.
 ESPIVENT DE LA VILLE BOISNET, conseiller à la cour Impériale de Paris.

FARÉ, propriétaire, à Nazelles (Indre-et-Loire).
 FAUCHER, pharmacien, à Limoges.
 FAURE (Félix), ancien pair de France, à Paris.
 FERRON (Edouard), avoué à la cour Impériale de Paris.
 FLEUREL, banquier, à Limoges.
 FLEURY, proviseur du lycée de Douai.
 FLEURY (madame), née Ducancel, à Paris.
 FOREST, notaire à Neuillé-Pont-Pierre (Indre-et-Loire).

MM.

FOUET, lieutenant de vaisseau, à Lorient.
 FOUCHER, notaire à Paris.
 FOUQUES, propriétaire, à Douai.
 FOURNIER, capitaine de vaisseau, à Lorient.
 FOURNIER, propriétaire, à Limoges.
 FOURNIER (MM. Jules et Paul), à Lorient.
 FOURNIER-LERAY, à Lorient.
 FOURNIER-LERAY (madame), à Lorient.
 FREMYN, notaire, à Paris.
 FRÉNON (madame), à Paris.
 FRÉNON (mademoiselle Ad.), à Paris
 FRIBERG (Alphonse de), à la Guadeloupe.
 FROGER-MIREAU, banquier, à Tours.

GALABERT, capitaine de vaisseau retraité, à Lorient.
 GALABERT (madame), à Lorient.
 GALLOIS (Gabrielle), à Bourges.
 GANNAY père, à Luynes.
 GANTHEAUME (la comtesse), à Lorient.
 GARNIER, juge de paix, à Paris.
 GARNIER, avocat-général, à Nancy.
 GARNOT, propriétaire, à Moissy-Kramayelle, près Melun.
 GASCHIEAU, professeur à la faculté des sciences de Toulouse.
 GASCHOT, professeur de mathématiques, à Toulon.
 GASVILLE (le comte de), membre du conseil général d'Indre-et-Loire, à la Chapelle Blanche.
 GAUBERT DE NEUF-MOULIN (madame), à Lorient.
 GAUDÉ, sous-contrôleur, à Lorient.
 GAUDRY, avocat, à Paris.
 GENET, avocat, à Dourdan.
 GENEVOIS, commissaire-priseur, président de la chambre, à Paris.
 GEOFFROY-CHATEAU, juge au tribunal civil, à Paris.
 GÉRANDE (le baron de), ancien pair de France, à Paris.
 GÉRANDE (le baron Gustave de), Procureur général à la cour Impériale de Metz.
 GERVAIS fils (Ernest), à Paris.
 GIBERT (Arthur), agent de change, à Paris.
 GILLY (madame veuve), à Bercy.
 GIRAUD jeune, négociant, à Saint-Quentin.
 GODIN, à Huy (Belgique).
 GOFFARD, architecte, à Paris.
 GRAIVEZ, rentier, à Paris.
 GRANDET, conseiller à la cour Impériale de Paris.
 GREILLER, ancien administrateur des loteries, à Paris.
 GRENOIT, avocat, à Orléans.
 GRIFFON DE SAINTES, à Saintes.
 GROISIL, négociant, à Tours.
 GUÉBÉNEUC (le comte de), à Paris.
 GUILLEMINOT, FRONFELS, BURTHALL (mesdames).
 GUIBERT, entrepreneur des Ponts de Cè, à Angers.
 GUIEVESSE, commissaire de marine, à Lorient.
 GUIEVESSE, ingénieur, à Lorient.

MM.

GUILLIÉ, médecin, à Paris.
 GUILLOTEAU-VATEL, à Versailles.
 GUILLOU (mademoiselle), à Lorient.
 GUILLOU jeune (mademoiselle), à Lorient.
 GURRIBÉUF, à Limoges.

HAILAU, médecin.
 HALLEZ d'ARROS, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.
 HALLER (madame), à Paris.
 HALLEY (madame veuve), à Lorient.
 HALPHEN, juge au tribunal de commerce, à Paris.
 HÉBERT, négociant, à Lorient.
 HÉBERT, (madame veuve), à Lorient.
 HÉDOUIN, architecte, à Limoges.
 HÉMELOT, président du tribunal de 1^{re} instance de St-Mihiel (Meuse).
 HENRIOT (le général), à Paris.
 HENRIOT-DUCODRAY, juge d'instruction, à Bar-le-Duc.
 HENRY, à Angers.
 HERBEL (Louis), avocat à la cour Impériale de Paris.
 HIGONNET (mademoiselle Céline), à Belleville.
 HORSON, avocat, à Paris.
 HUET (A.), ancien avoué, à Paris.
 HUET, négociant, à Mettray.
 HUETTE, armateur, à Nantes.
 HULLIER, notaire à Paris.

IMBERDIE, curé à Thiers (Puy-de Dôme).
 IZALQUIER (Isidore) père, propriétaire, à Lavour (Tarn).
 J*** (mademoiselle Éléonore).
 JÉHANNO, à Lorient.
 JOUBERT, avocat à Paris.
 JULIEN, propriétaire à Saint-Cyr (Indre-et-Loire).
 JULLIEN, à Paris.
 JURJOL (madame), à Limoges.
 JURJOL-PÉTINIS, à Limoges.

KERGORLAY (le comte Allain de), à Paris.
 KERGORLAY (le comte Hervé de), membre du conseil général des hospices, à Paris.

LABOISSIÈRE, avoué de première instance, à Paris.
 LAGARDE, avoué à la cour Impériale de Paris.
 LAGLAINE-DAUZON (de), officier en retraite, à Lorient.
 LAGLAINE (M^{me} de), à Lorient.
 LAGUERRE, sous-commissaire de Marine, à Lorient.
 LAHAYE-JOUSSELIN, à Nantes.
 LAINÉ.
 LAMBELLE (de), à Paris.
 LAMBERT, directeur des contributions indirectes, à Rennes.
 LAMY, propriétaire, à Limoges.
 LAMY (Edouard), propriétaire, à Limoges.
 LAMY DE LURET, propriétaire, à Limoges.
 LAPERCHE (Louis), avoué de première instance, à Paris.
 LAROCHEFOUCAULD (le duc de), ancien pair de France, à Paris.

MM.

LARREGUY, ancien sous-préfet de Marennés (Charente-Inférieure).
 LASALLE (la vicomtesse de), à Paris.
 LASSON, maréchal de camp, à Rennes.
 LAUGIER (madame), à Paris.
 LAVERGNE (madame veuve), à Lorient.
 LEBAS.
 LE BER, conseiller à la cour Impériale d'Orléans.
 LE BLANC, vice-amiral, président de section au conseil d'État, à Paris.
 LECHARTIER DE LA VARIGNIÈRE, maréchal de camp, à Coutances.
 LECLERC-GUILLORY, négociant, à Angers.
 LEFÈBRE DE SAINT-MAUR, avoué de première instance, à Paris.
 LEFÈVRE (mademoiselle), à Paris.
 LEFÈVRE (l'abbé), à Bar-le-Duc.
 LEFÈVRE DE VIFVILLE, avocat, à Paris.
 LEGAGNEUR, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
 LEGENDRE (Adolphe) avoué de 1^{re} instance, à Paris.
 LEGENTIL, substitut, à Dieppe.
 LEGENTIL, administrateur des hospices, à Laval.
 LEIGH (William), anglais.
 LEITAO (Joao-Maria), portugais.
 LEJOUTEUX, juge d'instruction, à Melun.
 LELEU, à Mettray.
 LÉLONG, commissaire de marine retraité, à Lorient.
 LEMARANT, capitaine de vaisseau, à Lorient.
 LÉON, maire d'Angervilliers, Seine-et-Oise.
 LEMOINE, ancien notaire, à Paris.
 LEPEC, avocat à la cour Impériale de Paris.
 LEPONTOIS (Edouard), négociant, à Lorient.
 LEPRÉDOUR, contrôleur de marine, à Lorient.
 LEROY DE LA BRIÈRE (Léon), receveur général des finances, à Napoléon-Vendée (Vendée).
 LESTROHAN, médecin, à Lorient.
 LETENDRE DE TOURVILLE, avocat à la Cour de cassation, à Paris.
 LEURET, médecin de l'hospice de Bicêtre, à Paris.
 LEVESQUE, capitaine d'infanterie, à Lorient.
 LEVESQUE (madame), à Lorient.
 LIBORIÈRE (de la), ancien recteur de l'Académie, à Poitiers.
 LORIEUX, substitut de 1^{re} instance, à Nantes.
 LOSTENDE (Maurice de), propriétaire, à Limoges.
 LOUIS, avocat, à Epernay.
 LUCE DE TRÉMONT, propriétaire, à Tours.
 LUCQUET père, blanchisseur, à Meudon (Seine-et-Oise).
 LUPRÉ (le comte Irène de), ancien député, à Paris.

MAC DEAN-LEE, à Londres.
 MAHOUEAU, notaire, à Tours.
 MAHOUEAU, maître de poste, à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).
 MAHOUEAU (Etienne), à Tours.
 MAGRET fils, (Théodore), fabricant de papiers peints, à Paris.
 MALÈS, conseiller à la cour Impériale de Limoges.
 MALLET, banquier, à Amiens.
 MAME (A.), imprimeur, à Tours.
 MAME (Ernest), maire de Tours.

MM.

MARCHAND, secrétaire général de la préfecture d'Orléans.
 MARCOTTE, ancien directeur des eaux et forêts, à Paris.
 MARION DE BEAULIEU (le baron), maréchal de camp, à Paris.
 MARTIN (Augustin), négociant, à Limoges.
 MARTIN, employé des finances, à Lons-le-Saulnier.
 MARTIN, syndic de la chambre des huissiers, à Orléans.
 MARTIN-DOISY, avocat à la cour Impériale de Paris.
 MARTIN-DUPONT, directeur de la colonie agricole de Sainte-Foy (Gironde).
 MASSON, avoué de 1^{re} instance, à Paris.
 MATECKI (Blaise), à Blois.
 MATHIEU (madame), à Paris.
 MATHIEU (mademoiselle), id.
 MEAUZÉ-CARTIER, négociant, à Tours.
 MEFFRE, architecte, à Tours.
 MÉNÉTRIER (M^{me} V^e), à Paris.
 MÉQUIGNON-MARVIS père, à Tours.
 MERCIER (Oscar), ancien sous-préfet, à la Châtre (Indre).
 MERLIN, ancien libraire, à Paris.
 MERMOUD, directeur des subsistances, à Lorient.
 MEUNIER (François), notaire, à Provins.
 MICHELIN, conseiller à la cour Impériale de Paris.
 MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, à Paris.
 MITAINE, notaire, à Dourdan.
 MITHOUARD, ancien notaire, à Paris.
 MITOUART (mademoiselle V.), à Paris.
 MOLLOT, avocat à la cour Impériale de Paris.
 MONTBLANC, lieutenant-colonel du génie retraité, à Lorient.
 MONTGOLFIER (Amédée de), à Paris.
 MONTENAY (madame de), à Paris.
 MONTMORENCY (le duc de), ancien pair de France, à Paris.
 MOREAU (FRÉDÉRIC), membre du conseil général de la Seine, à Paris.
 MOREAU, ancien maire du 7^e arrond., ancien député, à Paris.
 MOREAU père, à Paris.
 MORILLON, propriétaire, à Paris.
 MORIN D'ARTIES, médecin, à Paris.
 MORISSET, imprimeur, à Niort.
 MOUILLEFARINE, avoué de 1^{re} instance, à Paris.
 MOUZINHO DA SILVEIRA (João), Attaché à l'ambassade de Portugal, à Paris.

NAOUMOFF (de).
 NAST (Francis), propriétaire à Paris.
 NAST (M^{me} Francis), à Paris.
 NAVOIT, propriétaire, à Tours.
 NEDDE (Victor de), à Limoges.
 NÉOLLIER-MASBATAIN, banquier, à Limoges.
 NÉOILLIER-RÉMOND, à Limoges.
 NOBILLEAU (Louis), propriétaire, à Tours.
 NORMAND (le baron), ancien sous-préfet, à Loches.
 NOTTIN, aumônier de l'hôpital d'Orléans.
 NOYANT, menuisier, à Mettray.

OUVINOT DE REGGIO (le duc), général de division, à Paris.
 OUIZILLE, négociant, à Lorient.

MM.

OUIZILLE (madame), id.
 OULRY, jeune, à Paris.

PANAT (de), ancien député, à Paris.
 PAPILLON, juge de paix du 3^e arrondissement, à Paris.
 PANGROUZE (madame), à Tours.
 PASCAUD, procureur général à la cour Impériale de Bourges.
 PATARD, à Cognac.
 PATTÉ, médecin, à Paris.
 PELISSEAU, ancien député, à Limoges.
 PELLARIN, médecin, à Paris.
 PELLENC, ancien préfet, à Grenoble.
 PERRIN, vérificateur des poids et mesures, à Limoges.
 PERROT DE CHÉZELLES jeune, conseiller à la cour Impériale de Paris.
 PERUZZI (le chevalier Ubaldino), à Florence.
 PETIT (Auguste), conseiller à la cour Impériale de Paris.
 PETIT DE MAURIENNE, ancien médecin des hôpitaux, à Paris.
 PETIT-HUGUENIN, maître de forges, à Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).
 PETIT DE VAUZELLES, à Tours.
 PHELLION, à Tours.
 PICHELIN, avocat à Nantes.
 PINSON, avoué de première instance, à Paris.
 PLAÇAIS, à Angers.
 PLANCHE (madame), née Verdier, à Paris.
 POISSONNIER, principal du collège de Magnac, à Laval.
 PORTANDE (de), à Limoges.
 PORTE (de la), à Blois.
 POTET, inspecteur au pénitencier, à Tours.
 POTONÉ (de), négociant, à Paris.
 POUSSÉYÉ, entrepreneur de bâtiments, à Paris.
 PRÉE, maire de Trun (Orne).
 PRÉVOST, libraire, à Blois.
 PNIARD, médecin, à Angers.
 PUYFÈRE (de), à Lorient.

RAMBUTEAU (le comte de), ancien préfet de la Seine, à Paris.
 RANÇON DE METTEMBERG (madame), à Paris.
 RAYMOND (Aimé Pierre), négociant, à Paris.
 RAYMOND (Madame veuve), née VERDIER, à Paris.
 RANDOUIN, avoué, à Paris.
 RANDOUIN (madame veuve), née Fleury, à Paris.
 RÉGNIER (de), directeur des douanes à Lorient (et ses employés).
 RÉMILLY, ancien député, à Versailles.
 REYNOLD (James).
 RIDÈLE, avocat, à Londres.
 RIGAL, vice-président du tribunal civil de première instance de Paris.
 RIVET (Monseigneur), évêque de Dijon.
 ROBERT.
 ROBIN, conseiller municipal, à Tours.
 ROBINOT, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.
 ROHAULT DE FLEURY, architecte, à Paris.
 ROLLAND-GOSSELIN, ancien agent de change, à Paris.
 RONCIN (Louis), charpentier, à la Membrolle près Mettray.

MM.

HONCIN (René), charpentier, à la Membrolle près Mettray.
 ROSIÈRE DE MARNE.
 ROUSSEAU, à Metz.
 ROUSSEL-COUCROT, à Bar-le-Duc.
 ROEX-LAVERGNE, professeur de philosophie, à Lorient.
 SALVERTE (de), propriétaire, à Mareuil (Marne).
 SANCIER (madame veuve), à Orléans.
 SAULTIER (madame).
 SAUTTER, secrétaire général de la manufacture des glaces, à Paris.
 SECOND (Henri), avoué à la cour Impériale de Bordeaux.
 SEGRIS (Émile), avocat, à Angers.
 SÈGUR (la comtesse de), à Paris.
 SELVES (le comte de), membre du conseil général de Seine-et-Oise, à Paris.
 SERREC, capitaine de vaisseau, à Lorient.
 SICOTIÈRE (de la), avocat, à Alençon.
 SMÉDING (R.-D.), Hollandais.
 SMITH, greffier en chef du tribunal civil de première instance de la Seine, à Paris.
 SOUPLLET, négociant, à Paris.
 SOURIAU, propriétaire à Versailles.
 SOUSSIGUOI, à Limoges.
 STRACHAU, magistrat, à Londres.
 SUBEAU, à Paris.
 SURINEAU (de), chef d'escadron, à Rennes.
 TAILLANDIER-CAILLARD, à Tours.
 TALIBON, bedeau de la cathédrale, à Tours.
 TARDIVEL, à Bourdan.
 TENDRON (Gustave), architecte, à Angers.
 TERRAY (Charles), conseiller auditeur à la cour Impériale de Paris.
 TERRY.
 THÉNARD (le baron), membre de l'Institut, à Paris.
 THIBAUT, (mademoiselle Clara), à Versailles.
 THIÉRIOT-COLON, banquier, à Bar-le-Duc.
 THIÉRIOT, à Bar-le-Duc.
 THIRION, directeur de l'école normale, à Bar-le-Duc.
 THIROT, lieutenant de vaisseau, à Lorient.
 THYRIOT, ancien officier de marine à Lorient.
 TILLANCOURT (de), à Paris.
 TIRON, ancien agent de change, à Paris.
 TRAVERS DE BEAUVERT, conseiller à la cour de cassation, à Paris.
 TRAVIS, médecin, à Londres.
 TRÉCOURT, lieutenant de cavalerie au 4^e régiment de chasseurs.
 TRIPIER, ancien pair de France, à Paris.
 TRIPIER (Félix), maître des requêtes, à Paris.
 TRIQUET, propriétaire, à Tours.
 TRY (Eugène), procureur Impérial, à Fontamebleau.
 VALDRUCHE, administrateur des hospices, à Paris.
 VANNSON, professeur de mathématiques, à Versailles.
 VASLIN-MOISANT, maire de Charentilly.
 VERDIER (madame veuve), à Paris.
 VERGÉS (de), conseiller à la cour Impériale de Paris.
 VEYVIALLE (de), notaire, à Limoges.

MM.

VIAL, ancien magistrat, à Auxerre.
 VIGNAULT, contre maître à la colonie de Mettray.
 VIGUIER, inspecteur général de l'Université, à Paris.
 VILLIERS (Prudent de), ancien conseiller au parlement de Paris.
 VINCENT, avocat, à Tours.
 VINCENT, médecin à la Membrolle (Indre-et-Loire).
 VIRGUINELLE, notaire, à Limoges.
 WARRENTAPP (Georges), médecin, à Francfort (sur le Mein).
 WEST, sous-intendant militaire, à Rennes.
 WEYSEL, à Vézetz (Indre-et-Loire).
 WILLAUMEZ (l'amiral), ancien pair de France, à Paris.
 WILLIAM FED WITS, HARVEY GOODWIN, WILLIAM JOHNSON et J. POWER, à Londres.
 WILLIAMSON, ancien chef de bureau à la liste civile, à Paris.
 WUSTENBERG, ancien député, à Paris.
 YVERT (madame), à Paris.
 ZANGIACOMI, (le baron) ancien pair de France, à Paris.
 ZANGIACOMI (Prosper), conseiller à la cour Impériale de Paris.



SOUSCRIPTIONS

DU 1^{er} JANVIER 1852 JUSQU'AU MOMENT DE L'IMPRESSION
FAITE EN 1853.

La cour Impériale d'Angers.	100 fr. » c.
La cour Impériale de Bordeaux	100 »

DONS COLLECTIFS.

	500 »
de l'Aisne,	100 »
de l'Ardèche,	500 »
des Ardennes,	200 »
de l'Aube,	400 »
de l'Aude,	400 »
de l'Aveyron,	200 »
du Calvados,	200 »
du Cher,	200 »
du Doubs,	500 »
de l'Eure,	1,000 »
d'Eure-et-Loir,	400 »
du Finistère,	200 »
du Gard,	500 »
d'Ille-et-Vilaine,	4,000 »
d'Indre-et-Loire,	100 »
du Jura,	300 »
de la Loire,	1,000 »
du Loiret,	300 »
de Loir-et-Cher,	500 »
de la Loire-Inférieure,	4,000 »
de Maine-et-Loire,	300 »
de la Manche,	400 »
de la Marne,	350 »
de la Marne (Haute-),	600 »
de la Mayenne,	1,000 »
de la Meuse,	250 »
du Morbihan,	300 »
de la Nièvre,	1,000 »
du Nord,	400 »
de l'Oise,	1,200 »
de l'Orne,	300 »
du Pas-de-Calais,	100 »
des Pyrénées (Hautes-),	300 »
du Rhin (Haut-),	500 »
de la Sarthe,	4,500 »
de la Seine,	300 »
de Seine-et-Marne,	4,000 »
de Seine-et-Oise,	300 »
des Sèvres (Deux-),	400 »
de la Somme,	100 »
du Var,	100 »

LES
CONSEILS
GÉNÉRAUX

LES CONSEILS GÉNÉRAUX	}	de la Vendée,	200 fr. » c.
		de la Vienne,	100 »
		de la Vienne (Haute-),	100 »
		des Vosges,	200 »
		de l'Yonne,	300 »

Le Conseil Municipal de Poitiers,	300 »		
LES JURYS	}	d'Indre-et-Loire,	90 20
		du Loiret,	70 »
		de Maine-et-Loire,	360 »
		de la Seine,	1,878 72
		de Seine-et-Oise,	36 55

Les fonctionnaires et élèves du Lycée de Douai,	240 »	
L'administration de la Compagnie d'assurance le Phénix (M. Drouillon, directeur à Tours) en remerciement des secours portés par la Colonie lors d'un incendie à Notre-Dame- d'Orléans,		50 »
Officiers, Sous-Officiers et Caporaux du 23 ^e Légrer, en garnison à Tours,		70 »
Collecte recueillie par les soins de M. Lechat, notaire, et de M. le Curé de Villers-le-Bel (Seine-et-Oise)		171 80

FONDATEURS (1).

ANGLADA, médecin de la Colonie de Mettray,	285 20
ARRIGHI DE PADOUÉ (le marquis), maître des re- quêtes au conseil d'État, à Paris.	200 »
BLANCHARD, greffier en chef de la Colonie de Mettray.	100 »
BLOUET (Abel), architecte, ancien inspecteur des prisons de France, à Paris.	50 »
BOUCHON, maire à Piscop (Seine-et-Oise),	100 »
BROCCHIERRI, Napolitain, à Paris.	100 »
CAVAIGNAC (le vicomte J. M.) général de division, ancien pair de France.	400 »
CHARDON LAGACHE, négociant à Paris,	200 »
COTTON, gentleman à Woolood, près Londres.	100 »
DEJEAN (la baronne), à Tours,	100 »

(1) Les sommes inférieures à 100 fr., et portées dans la présente liste, ont été versées à titre de *Renouvellement de Souscription*, par MM. les membres fondateurs ayant donné antérieurement 100 fr. au moins, conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

DELESSERT (François), membre de l'Institut, ancien député, trésorier de la Société paternelle, à Paris,	400	»
DUBOYS ET DESRUÉS, négociants à Tours,	100	»
DUPLEIX DE MÉZY (le comte), à Paris,	100	»
DUPUY, président au tribunal civil d'Orléans,	200	»
FABRICIUS (le chevalier),	50	»
FANTIN DES ODOARDS (le général), à Napoléon-Saint-Leu (Seine-et-Oise),	20	»
FAUQUET (J.), maire de Bolbec (Seine-Inférieure),	50	»
FROBERVILLE (M ^{lle} Adélaïde de), à Paris	150	»
GOUIN (frères), à Tours,	100	»
GRANGE (le comte de la), à Azay-sur-Indre,	100	»
GRANGE (comtesse de la), à Azay-sur-Indre,	100	»
HACHETTE, libraire à Paris,	50	»
HAINGUERLOT (James), ancien membre du conseil général d'Indre-et-Loire,	200	»
HÉMELOT (M ^{me}) née TRUSSON, à Saint-Mihiel (Meuse),	200	»
LEGENTIL, fils, (Alexandre), à Paris,	100	»
LEGRAND (M ^{me}), à Paris, au nom de feu son petit fils M. Paul Lépine,	90	»
LEMERCIER, imprimeur, à Paris, (solde),	50	»
LESTRADE (M ^{me}), propriétaire, à Rochecorbon,	2,000	»
LIANCOURT (le duc de), membre du conseil général des hospices, à Paris,	50	»
LOUAIL, capitaine de commerce, à Lorient,	20	»
MARMOD, secrétaire général de la préfecture de la Meuse, à Bar-le-Duc,	15	»
MARGERIE (Jacquin de), ancien receveur d'enregistrement, à Neuilly (Seine),	50	»
MINANGOIX, directeur de l'agriculture, à la Colonie de Mettray,	100	»
PÉCOUL, conservateur des hypothèques à Tours,	20	»
PLAINE-LÉPINE (M ^{me}), à Paris,	50	»
PRÉVAUX, capitaine en retraite, à Saint-Jean-d'Angely,	10	»
POTARD, négociant, à Paris,	100	»
RANCHER (le vicomte Charles de),	100	»
SAINT-BRIS, membre du conseil général des manufactures, à Amboise,	100	»
TERNAUX (Mortimer), ancien député, à Paris,	25	»
TRY (M ^{me}), à Paris	50	»
VALADE (M ^{me} V ^e), à Fontainebleau,	100	»
VERNES (Charles), sous-gouverneur de la Banque de France, à Paris,	25	»

SOUSCRIPTEURS.

ALCAN (Léon), employé des contributions directes à Paris	5	»
ALCAN (Léon), au nom de M. le rédacteur du journal l'Union de la Haute-Marne, de Chaumont,	5	»
ALCAN (Michel), ingénieur, professeur au Conservatoire des arts et métiers,	10	»
ALEXANDRE père et C ^{ie} , fabricants d'orgues, à Paris,	5	»
ANONYME, versé par M ^{me} Blanchard,	10	»
BEAUVAIS, avocat, à Lorient,	10	»
BEAUVERGER (Edmond de), député de Seine-et-Marne,	20	»
BERTRAND, négociant, à Paris,	11	»
BRAC DE LA PERRIÈRE, à Bayonne,	20	»
COELIER, marchand de vins en gros, à Tours,	5	»
CHRISTY DE LA PALLIÈRE, capitaine de vaisseau, à Lorient,	10	»
FEYDEAU, (E.), rentier, à Paris, 53, rue N. D. de Lorette,	10	»
FLEURY, proviseur du Lycée de Douai,	20	»
FLEURY (M ^{me}) née DUCANCEL, à Paris,	40	»
FONTAINE DE MEAUX, avocat à la Cour d'appel de Paris	20	»
GAUDÉ, sous-contrôleur, à Lorient,	10	»
GUILLOTEAU-VATEL, à Versailles	10	»
HALLEY (M ^{me} V ^e), à Lorient,	10	»
HUET, marchand boucher à La Membrolle (Indre-et-Loire),	10	»
LAGLAINE (M ^{me} V ^e de), à Lorient,	40	»
LÉON, maire d'Angervilliers (Seine-et-Oise),	10	»
LOUIS, avocat à Eprenay (Marne),	25	»
MASSE, fabricant de plans en relief, à Paris,	36	»
MÉNÉTHIER (M ^{me} V ^e), à Paris,	12	»
METERLERKAMP-BRONKHORST, A. T. L.,	10	»
MODDERNEAU (J.),	10	»
MORAND, à Château-Meilland,	10	»
NAST (Francis), propriétaire à Paris,	30	»
OUZILLE, négociant, à Lorient,	41	»
PERRY, inspecteur général des prisons de S. M. B.	20	»
RÉGNIER (de), directeur des douanes, à Lorient,	10	»
RONDEAU (Auguste), ancien colon de Mettray,	5	»
SELVES (le comte de), membre du conseil général de Seine-et-Oise, à Paris,	20	»

DONS EN NATURE

LISTE GÉNÉRALE.

1839 A 1853.

- M. DUCHATEL (Tanneguy), ministre de l'intérieur, — *une Pompe à incendie*.
- M. CUNIN-GRIDAIN, ministre de l'agriculture et du commerce, — *Livres sur l'agriculture*.
- M. l'amiral DUPERRÉ, ministre de la marine, — *un Mât garni de ses agrès*, pour l'éducation des Colons qui se destinent à la marine.
- M. le maréchal SOULT, président du conseil des Ministres, — *une Tente de campement*, pour les Colons travaillant comme cantonniers.
- L'ANCIENNE LISTE CIVILE, par les soins de M. le comte de Montalivet, — *Collection de Pieds de vigne et d'arbres verts*.
- L'INSTITUT DE FRANCE (Académie Française), par M. le secrétaire perpétuel, à Paris, — *collections de Brochures morales*.
- LE JARDIN DES PLANTES, de Paris, — *Collections d'Arbustes*.
- LE JARDIN BOTANIQUE de Tours, par les soins de MM. Marguaron et Tassin, — *Plantes pour le Jardin botanique de la Colonie*.
- LE JARDIN BOTANIQUE DE LYON, par les soins de M. Seringe, directeur, — *Plantes pour le Jardin botanique de la Colonie*.
- LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE de Caen, *Livres pour la Bibliothèque*.
- L'ADMINISTRATION du journal *le Magasin pittoresque*, — *une grande quantité de gravures représentant la Vue de la Colonie de Mettray*.
- L'ADMINISTRATION du journal *le Moniteur industriel*, — *la collection du Journal*.
- L'ADMINISTRATION du journal *l'Office de publicité*, — *la collection du Journal*.
- L'ADMINISTRATION du journal *l'Étoile du peuple*, — *la collection du Journal*.
- L'ÉCOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR, par les soins de M. le colonel Jacquemin, — *Plantes vétérinaires pour le Jardin botanique de la Colonie*.
- LE PETIT SÉMINAIRE DE TOURS, — *Collection de Plantes pour le Jardin botanique de la Colonie*.
- Par MM.
- ABRIA-LABORDE, à Paris, (déjà fondateur), — *Livres d'instruction et Méthode de lecture*.
- AKERMANN, négociant, à Saumur, — *Dahlia rare et d'une grande valeur*.
- ALLIER (M^{lle} Élisabeth), à Paris, — *un tableau du Moine en prière*, pour l'église de la Colonie.
- ALMEIDA (S. B. d') et Mouzinho da Silveira, (déjà fondateurs), à Saint-Denis (Seine), — *Médicaments pour la pharmacie de la Colonie*.
- ANGLADA, à Tours (déjà fondateur), médecin de la colonie de Mettray, — *Abandon de ses droits de vaccine sur les enfants opérés par lui à Tours*.
- ANONYME, par l'entremise de M. De Metz, en 1845, — *500 francs pour celle des familles des colons de Mettray qui se sera le mieux conduite pendant l'année*.
- ARTHÈME (le Frère), directeur des écoles de la Doctrine Chrétienne, à Paris, — *24 volumes d'éducation*.
- BARILLET, jardinier en chef de la Colonie de Mettray, — *un Magnolia*.

- BERTIN (P. C.), ancien avocat à Tours (déjà fondateur), — *un lit en fer et une baignoire pour l'infirmerie*.
- BEZANÇON (Antoine-Louis), ancien négociant, à Paris (déjà fondateur), — *quatre Rentes sur l'État, de 10 fr. chacune, 5 p. 100, pour les quatre premiers Colons mariés avec l'approbation des directeurs de la Colonie*.
- BIGNAN, homme de lettres, à Paris, — *1,400 exemplaires de son Épître en vers sur Mettray*.
- BILEY (Ed.), à Tours, *200 exemplaires de Livres de piété*.
- BIXIO (le docteur), ancien représentant, directeur du *Journal d'agriculture pratique*, à Paris, — *la collection du Journal d'agriculture pratique*.
- BLOUET (Abel), architecte, à Paris, inspecteur général des prisons de France (déjà fondateur), — *les Dessins et Plans de toutes les constructions faites sous sa direction à la Colonie de Mettray depuis sa fondation*.
- BOISDENEMETS (marquis), à Paris (déjà fondateur), — *un Tarare et une Charrue*.
- BONAFOUS (le chevalier Mathieu), membre correspondant de l'Institut, à Tarin (déjà fondateur), — *Livres sur l'éducation du ver à soie et la culture du mûrier*.
- BOXOMI, à Durham (Angleterre), *460 exemplaires de la notice sur Mettray, d^e M. Cochin*, traduite en anglais.
- BORDERIE (de la), préparateur de blé, à Paris, — *Graines de sainfoin et autres*.
- BRÉON, marchand grainetier, à Paris, — *Collection de graines et de plantes*.
- BRIAND, négociant, à Sainte-Radégonde, près Tours, — *deux onces de graine de ver à soie*.
- BROCARD (Léon), colonel d'état-major à Paris (déjà fondateur), — *Deux messes en musique de sa composition*.
- BROCCHERRI, Napolitain à Paris, (déjà fondateur), *100 flacons de l'eau Brocccherri*, pour l'infirmerie de la Colonie.
- CAPMAS, chef de l'administration de l'enregistrement, à Paris, — *20 francs pour la famille de colons qui se conduira le mieux*.
- CHARTON, avocat, directeur du *Magasin pittoresque*, à Paris, — *une collection du Magasin pittoresque*.
- CHAUVINIÈRE (Léon de la), directeur du journal *le Cultivateur*, — *la collection du journal le Cultivateur, et l'abonnement gratuit à ce journal*.
- CHAVAUDON (le marquis de), président du comice agricole d'Arcis-sur-Aube (déjà fondateur), *deux charrues avec avant-train et deux semoirs de son invention*.
- CHEVALIER-CURT, ingénieur pyrotechnique, à Paris (déjà fondateur), — *un Fourneau pour la cuisine de la Colonie*.
- COCHIN (Augustin), docteur en droit, à Paris (déjà fondateur), *1,000 exemplaires de sa Brochure sur la Colonie de Mettray*.
- COMBES (les dames de la pension), à Tours, — *un Ornement d'église*.
- COURTEILLES (M^{me} la vicomtesse de), douairière (déjà fondatrice), — *Bannières, Châsse, Étole, Dais, 4 Chandeliers et une Croix pour l'église de la Colonie*.
- COURTEILLES (le vicomte Ludovic de), à Paris (déjà fondateur), — *deux Vues de la Colonie de Mettray, dessinées et lithographiées par lui pour être vendues au profit de l'établissement*.
- CURMER, éditeur-libraire, à Paris, *500 exemplaires d'une lithographie représentant un Colon de Mettray*.
- DARCHE, luthier, à Paris, — *Instrument de musique et morceaux de musique instrumentale*.
- DE CAZES (Le duc), ancien grand référendaire de la chambre des pairs (déjà fondateur), — *une collection de Graines et Plantes pour le jardin de la Colonie*.

- DELRUCK (Jules), directeur de la Revue de l'éducation nouvelle, à Paris, — *Collection d'Albums de la Revue de l'éducation nouvelle*.
- DELESSERT (François), ancien député membre de l'Institut (déjà fondateur), — *Casques et appareils pour le service des pompes à incendie*.
- DUCHEMIN-RIBOU, à Tours (déjà fondateur), — 200 bouteilles de vin, pour le service de l'infirmerie.
- DUTRONE, ancien magistrat à Amiens, agronome, — *plusieurs Taureaux*.
- EGRON (à Luciennes) Seine-et-Oise. — *Livres pour la bibliothèque*.
- FÉREY, à Essonne, membre du conseil général de Seine-et-Oise, — 15 Lampes et leurs accessoires.
- FIOT (M^{lles} Eugénie et Laure) à Lehot, près Asnières (Seine). 500 exemplaires de l'Épître en vers et deux exemplaires du Livre de Fables dont elles sont les auteurs.
- FROMENT-MEURICE (F.), orfèvre-joaillier de la ville de Paris, — *Coins et poinçons, gravés par lui pour la Colonie*.
- FRY (Mistress), à Upton (Angleterre) (déjà fondatrice), — *Bestiaux de race anglaise*.
- GARNIER (Adolphe), professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris (déjà fondateur), — *deux volumes contenant les Chants des salles d'asile*.
- GATHAN DE CLÉRAMBAULT, juge au tribunal civil de Tours, 37 exemplaires de son ouvrage sur les établissements de bienfaisance.
- GIOT, curé à Esvres (Indre-et-Loire), — *Livres et Atlas*.
- GIRAUD, ancien payeur du Morbihan (déjà fondateur), — la Maison construite à la Colonie, portant son nom et le n° 7; — 128 *Abécédaires*; — 60 exemplaires de son *Traité d'éducation*.
- GIRAUD (Jules), employé des finances, à Paris; — 300 exemplaires d'un *Abécédairé grammatical*.
- GIRAUD (M^{me} Augusta), dame de Saint-Denis, maison de la Légion-d'Honneur. — un *tableau de Saint-Vincent de Paul* pour l'église de la Colonie.
- GOREZ, à Versailles (déjà fondateur), — un *Tour en l'air et une collection d'Outils*.
- GUILLOTEAUX, maître de forges, à Lorient, — une *Baratte*.
- HACHETTE, libraire à Paris (déjà fondateur), — *Collection de Livres d'instruction*.
- HAINQUE, juge honoraire de Tours, — *Livres de médecine* pour la bibliothèque de la Colonie.
- HAINQUERLOT (Georges) à Paris (déjà fondateur), — un *orgue* pour la chapelle de l'école des contre-maîtres de la Colonie.
- HANICIE, curé de Saint-Séverin, à Paris, — un *livret de la Caisse d'épargne* de 10 fr. pour le colon qui se sera le mieux conduit en 1846.
- HARTMANN (Albert), à Paris (déjà fondateur), — 5 *livrets de la Caisse d'épargne*, de 10 fr., chacun, pour les cinq colons jugés les meilleurs sortant de Mettray en 1843.
- HÉBERT M^{me} veuve J.-B.), à Rouen (déjà fondatrice), — la *Maison* construite à la Colonie, portant son nom et le n° 10. — L'autel de la Vierge, élevé à la mémoire de sa fille, dans l'église de la colonie.
- HENRY, ancien régisseur général de l'Opéra-Comique, à Paris. — *Collections de morceaux de chant et de musique instrumentale*.
- HUOT (Paul), avocat, substitut de première Instance à Rennes, — un *Bénitier* pour la chapelle de la Colonie, — sa *Brochure* sur Mettray vendue au profit de la Colonie.
- HEUQUEVILLE, chan. hon. de Paris, curé de St-Nicolas. — *Livres* pour la Bibliothèque.
- JAMET, agronome, à Château-Gontier (Mayenne), — 12 exemplaires de son *Manuel d'agriculture*.
- LAINÉ, négociant, à Paris, 4 *barriques de l'engrais Lainé*.
- LAMOTTE (M^{me}), à Paris, une *Nappe d'autel*, pour l'église de la Colonie.

- LESCAZES (M^{me}), à Montflanquin (Lot-et-Garonne) (déjà fondatrice), une *Lampe en argent* pour l'église. — *Linge* pour l'infirmerie.
- LECLERC (Louis), directeur de l'école Népédique, à Paris (déjà fondateur), — 2 *livrets de la Caisse d'épargne*, de 10 fr. chacun, pour les deux Colons jugés les meilleurs au 1^{er} janvier 1843.
- LECLERC (Louis-Stéphane), — *Brochures* pour être vendues au profit de la Colonie.
- LEROY (André), pépiniériste, à Angers (déjà fondateur), — *Collection d'arbres et arbustes*.
- LEROY de la BRIÈRE, receveur général des Finances à Napoléon-Vendée (déjà souscripteur), — Une *collection d'oiseaux* préparés pour l'étude de l'histoire naturelle.
- LOUBENS, chef d'institution, à Paris (déjà souscripteur), — *Livres d'instruction* pour la Bibliothèque.
- MAILLY (J.-B.-M.), négociant, à Paris, un *Crucifix en ivoire*, dans son cadre, pour l'église de la Colonie.
- MALINGIÉ, propriétaire à Pont-Le-Voy, — 2 *Porcs de race anglaise*.
- MARTIN-BRUÈRE, à Paris, — *Collection d'Instruments aratoires*.
- MARTIN-PASCHOU, (déjà fondateur), 150 exemplaires de son *Épître sur la Colonie de Mettray*.
- MEZZARA (Joseph), sculpteur, à Paris, — le *modèle du buste de feu M. le comte Léon d'Ourches*, vice-président honoraire de la Société Paternelle.
- MOLLOT, avocat à la cour Impériale de Paris (déjà souscripteur), — *plusieurs exemplaires de son ouvrage intitulé : Le contrat d'apprentissage expliqué aux maîtres et aux ouvriers*.
- MONOD (M. le pasteur Frédéric) à Paris. 300 exemplaires de l'*Almanach des Bons Conseils*.
- MOROGUES fils (le baron de), à Orléans (déjà fondateur), — *plusieurs ouvrages de feu son père*, savant publiciste.
- MOUZINHO DA SILVEIRA (M^{me}), de Lisbonne (Portugal), — une *nappe d'autel*, pour l'église de la Colonie.
- NYON (Eugène), homme de lettres, à Paris, — la *collection du Journal des Enfants*.
- ORNANO (le vicomte d'), — 12 exemplaires de son *Ouvrage*, intitulé : *Les Napoléoniennes*.
- PÉCOUL, conservateur des hypothèques à Tours (déjà fondateur), — 10 *francs* pour la famille qui se conduira le mieux.
- PESRON (Isidore), éditeur-libraire, à Paris, — *Livres d'instruction et Cours de dessin linéaire*.
- PLANCHE (M^{me} née VERDIER.) (déjà souscripteur.) — *Devant d'autel, et une nappe d'autel brodés en application, pour l'église de la Colonie*.
- PONTIGNAC de VILLARS, directeur de la maison centrale de Loos, auteur de la méthode de l'enseignement élémentaire en cellule, — 10 exemplaires de sa *Méthode d'enseignement élémentaire*, et une *collection du Journal des Enfants*.
- PRÉAUBERT, négociant à Angers. — Un *bassin à Crème*, dont il est l'inventeur, pour la laiterie de la colonie.
- PRÉVOST, libraire à Blois, (déjà souscripteur), — Un *exemplaire de son Album des châteaux de Blois et de la Touraine*.
- PROTAIS (M^{lles}), à Saint-Cyr, près Tours, *Tableaux de sainteté*,

RAMON DE LA SAGRA, à Madrid (Espagne) (déjà fondateur), — 2 livrets de la Caisse d'épargne, de 10 fr. chacun, pour deux Colons venus de la prison de Loos qui resteront six mois sans punition.

RIVAILLÈRE DE FRAUENDORF, 60 exemplaires de son Ouvrage, intitulé : *la Religion du cœur*.

ROBINET, membre du conseil général de la Seine, — 2 livrets de la Caisse d'épargne, de 10 fr. chacun, pour les deux Colons de Mettray de la famille C, qui resteront six mois sans punition.

ROCHÉ, confiseur à Tours (déjà fondateur), — 25 kilogrammes de pruneaux, pour l'infirmerie de la Colonie.

ROLLAND-GOSSELIN, agent de change, à Paris (déjà souscripteur), — Abandon de son droit de courtage, sur une vente de rente opérée par lui, pour le compte de la Société paternelle.

ROUILLE, membre du conseil général de la Vienne, notaire à Mirebeau, 1 livret de Caisse d'épargne de 20 fr. au colon de son département qui se sera le mieux conduit.

ROUX-CARBONEL, soumissionnaire de la maison centrale de Fontevault, ancien Représentant (déjà fondateur), — 500 Chapeaux de paille pour les Colons.

SAINT-BRIS, membre du conseil des manufactures, à Amboise (déjà fondateur), — Collection de limes pour les ateliers de la Colonie.

SELLER, avocat à Tours, — un Tableau pour la chapelle de la Colonie.

SOULICE, chef de bureau au ministère de l'instruction publique, — Collection de livres de lecture.

TARADE (de) professeur de physiologie, propriétaire, au château de Belleroche, près Amboise. — Des livres pour la bibliothèque de la Colonie.

THIERRY (Alexandre), architecte, à Paris, — Collection de Modèles pour l'étude du dessin linéaire.

THIBION, directeur de l'École normale primaire de la Meuse, à Bar-le-Duc (déjà souscripteur), 100 exemplaires de son ouvrage sur le système métrique et le calcul décimal.

TURREL, rédacteur de la *Méthode Jauffret*, — 8,000 kilog. de l'engrais dit Engrais Turrel.

UCAROLUS, ministre de Belgique, à Paris. 2 livrets de Caisse d'épargne de 25 et 20 fr. aux deux colons qui se sont le mieux conduits en 1835.

ULLIAC DE TRÉMADEURE (Mlle), à Paris. — Livres pour la bibliothèque.

VAUQUER, propriétaire à Saint-Avertin, 2 pièces de vin pour l'infirmerie.

VEDIE-MATHAGON (M^{me}), à Tours, — un Ornement d'église.

VILMORIN-ANDRIEUX, grainetier à Paris, — Collection de graines pour les jardins de la Colonie.

WEISS (Jacob), jardinier au Jardin des Plantes, à Paris, — Collection de graines.



LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES :

A la colonie de Mettray ;
 A Tours, chez MM. GOUIN frères, banquiers ;
 A Paris, chez M. FRANÇOIS DELESSERT, ancien député, membre
 de l'Institut, trésorier de la Société, rue Montmartre, 176 ;
 Et chez M. PAUL VERDIER, agent général, rue des Moulins, 10.
 Les DONS EN NATURE peuvent être envoyés directement à
 la Colonie agricole de Mettray, par Tours (Indre-et-Loire) ;
 Ou bien à l'Agence, à Paris.

AVIS.

Les noms des membres fondateurs devant, aux termes des Statuts, rester inscrits dans l'église de la Colonie de Mettray, toutes les personnes qui remarqueraient des erreurs ou des omissions dans la rédaction des listes sont instamment priées de vouloir bien les signaler, et d'en adresser immédiatement la rectification à l'Agence, rue des Moulins, n° 10, à Paris.

MM. les fondateurs qui n'ont versé que 50 fr., comme aussi les Membres de la Société qui voudraient RENOUVELER leurs souscriptions, sont priés de remplir l'acte ci-joint.

SOCIÉTÉ PATERNELLE

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

COLONIE AGRICOLE ET PÉNITENTIAIRE DE METTRAY.

Année 1853.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président. M. le comte de GASPARIN, ancien ministre, ancien pair de France, membre de l'Institut

Vice-président. M. DEMETZ, conseiller honoraire à la cour Impériale de Paris, membre du conseil général de Seine-et-Oise.

Secrétaire général. M. le Comte de FLAVIGNY, ancien pair de France, député au Corps Législatif.

Secrétaire adjoint. M. TERNAUX (Mortimer), ancien député.

Trésorier. M. François DELESSERT, ancien député du Pas-de-Calais, membre de l'Institut.

MEMBRES DU CONSEIL.

Messieurs :

Le comte Gustave de BEAUMONT, ancien député de la Sarthe, ancien ambassadeur de France en Angleterre.

BLOUET, architecte du Palais de Fontainebleau, ancien inspecteur général des maisons pénitentiaires.

— 95 —

Le général comte DUMAS, ancien député.

GUERRY, avocat, maire de Beaumont-la-Chartre (Sarthe), membre correspondant de l'Institut.

Alexandre GOUIN, ancien député de la Seine, ancien pair de France.

Charles LEGENTIL, ancien député de la Seine, ancien pair de France, président de la chambre de commerce de Paris.

Le duc de LIANCOURT, membre du conseil général des hospices de Paris.

LUPIN aîné.

MOREAU-CHRISTOPHE, ancien inspecteur général des prisons.

Le marquis Amédée de PASTORET.

Félix RÉAL, ancien député de l'Isère.

Le comte A. de TOCQUEVILLE, ancien député, membre de l'Institut.

Charles VERNES, sous-gouverneur de la Banque de France.

Le docteur VILLERMÉ, membre de l'Institut.

VIVIEN, ancien député de l'Aisne, ancien président de section au conseil d'État.

Le duc DE CAZES, ancien grand référendaire de la chambre des Pairs.

COMMISSION DES FINANCES.

Charles VERNES.

Charles LEGENTIL.

Alexandre GOUIN.

Félix RÉAL.

François DELESSERT, trésorier.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ARNAUD (Victor), ancien adjoint du maire de Lyon, administrateur des hôpitaux.

BARRAUD, notaire à Cognac (Charente).

CHASLES, ancien député d'Eure-et-Loir.

CHAUVEAU (Adolphe), professeur à l'école de droit de Toulouse.

CHRISTY DE LA PALLIÈRE, capitaine de vaisseau à Lorient.

M. CRÉPON, conseiller à la cour Impériale d'Angers.

CORBIN, premier président de la cour Impériale de Bourges.

M. DETREY, propriétaire, membre de plusieurs sociétés de bienfaisance, à Besançon (Doubs).

Victor FOUCHER, conseiller à la Cour de Cassation.

GRIFFON DE PLEINEVILLE, chef de division à la préfecture, à Orléans.

De LAUTHONNYE, à Limoges.

MARION, vice-président du tribunal civil de Nantes.

MARMOD, secrétaire général de la préfecture à Bar-le-Duc.

MENARD, ancien proviseur du Lycée, à Poitiers.

HUOT (Paul), substitut près le tribunal de première instance de Rennes.

PHILIPPE, médecin en chef de l'hôpital de Bordeaux.

DIRECTEUR DE LA COLONIE.

DEMETZ.

AUMONIER DE LA COLONIE.

L'abbé GUIRARD (Alexandre).

AGENTS COMPTABLES.

LAMOTTE, à Paris, rue Bourdaloue, n° 1.

Théodore MAHOUDEAU, à la Colonie de Mettray.

GREFFIER EN CHEF.

Louis BLANCHARD, à la Colonie.

AGENT GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ.

Paul VERDIER, avocat, rue des Moulins, n° 10, à Paris.